



Comité Régional
Rhône-Alpes
d'Histoire de la
Sécurité Sociale



PL@NÉTE > DOC

ACTES DU COLLOQUE

Sécurité Sociale et Crises

20 octobre 2010

SOMMAIRE

Introduction	3
I. Assurer sa protection individuelle et collective, un objectif ambitieux ou démesuré ?	4
II. Influence des facteurs constituant la sécurité sociale française	6
Présentation des intervenants.....	18
Sécurité Sociale et crises : est-ce justifié ?	19
I. La crise est une défaillance du processus décisionnel.....	20
II. Au cœur de la crise, on trouve l'exercice du pouvoir	23
Démocratie sociale française et crises	28
I. Exposé des deux concepts.....	32
II. Une démocratie sociale pour en finir avec les crises ?	49
III. Y a-t-il une crise de la démocratie sociale ?	60
Crise économique ou crise de la protection sociale ?	73
I. La protection sociale est victime de la crise économique	73
II. La protection sociale est un amortisseur de crise.....	74
III. Déculpabiliser la protection sociale.....	75
Glossaire.....	78
Bibliographie	79
Webographie.....	80

Introduction

Lucien JULLIAN

*Président du Comité Régional Rhône-Alpes
d'Histoire de la Sécurité Sociale*

Sécurité Sociale et Crises

Introduction

Le terme de **crise**, paradoxalement, est lié à une orientation particulière d'une affection sur le plan médical qui se caractérise par un changement brutal pouvant s'exercer soit dans le sens d'une profonde altération de l'état du malade, soit vers une guérison.

Par analogie, sur le plan économique, la crise est marquée par une phase grave dans l'évolution des choses, des événements, donc sur un plan objectivement observable, mais aussi des idées sinon de la morale, ce qui est déjà plus diffus.

Certes, l'actualité évoque fréquemment un contexte latent de crise économique, parfois de récession majeure en omettant de mettre en exergue que le plan économique est indissociable du plan humain tout au moins au niveau de ses effets induits.

Dans ce contexte, la sécurité sociale qui vise à garantir les personnes contre quasiment tous les aléas de la vie en société devrait être extrêmement impactée par les fluctuations économiques, a minima, en ce qui concerne sa dynamique propre.

Ainsi, depuis sa création, la sécurité sociale française a toujours été marquée par un concept de crises, d'abord inhérent à la phase de croissance des systèmes, puis, de manière plus diffuse, dans son fonctionnement et ses structures, notamment au travers du rôle des pouvoirs publics vis-à-vis de l'Institution, enfin, dans ses équilibres financiers.

L'objectif de la réflexion est de tenter de dégager les raisons pour lesquelles, par delà les influences, le système soit résiste plutôt bien et poursuit son cheminement, soit même, contre toute logique économique ou sociologique, s'étend et se consolide.

Un détour préliminaire sur ce que recouvre le concept de sécurité sociale moderne est donc indispensable pour borner le champ de l'analyse (I). On pourra noter à ce propos que la logique n'est pas souvent de rigueur ni en matière de protection sociale, ni pour la sécurité sociale. Un autre phénomène n'est pas sans interroger : le décalage entre situation économique et état des financements sociaux.

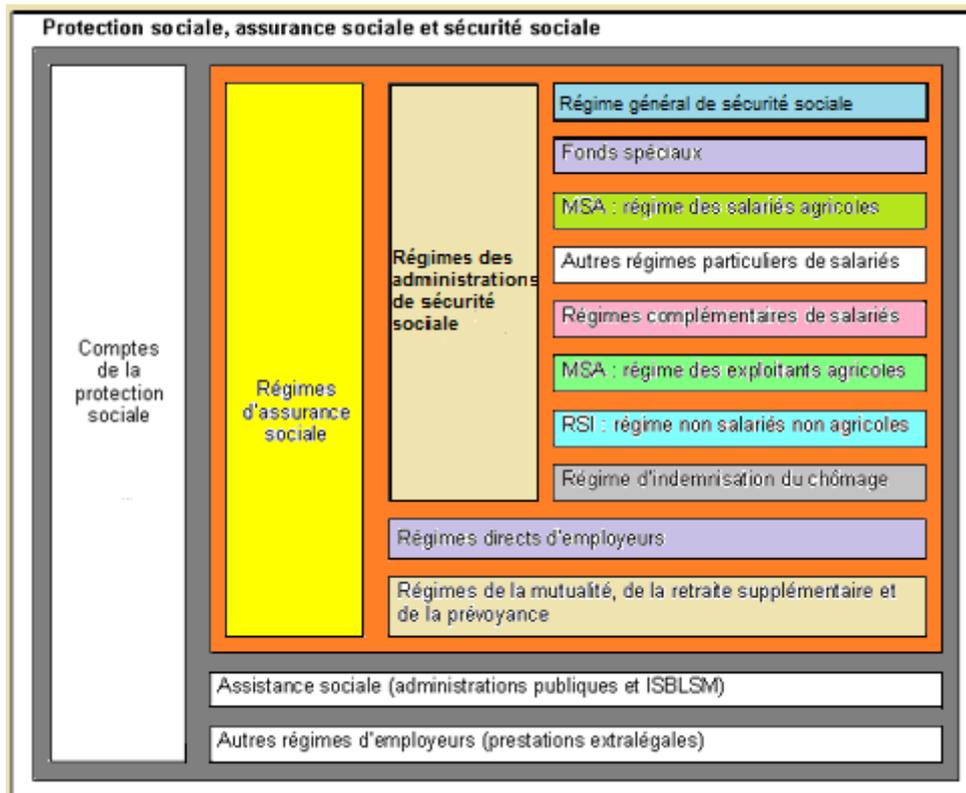
Quoiqu'il en soit, divers facteurs objectifs doivent être examinés pour projeter l'analyse des systèmes de protection français (II). Ils relèvent de :

- La démographie, car il s'agit de garantir des individus,
- L'état d'un certain nombre de composantes économiques comme le produit intérieur brut ou la population active,
- La capacité à assumer les charges, soit dans le cadre des prélèvements obligatoires, soit par le biais des autres formes de contribution, tout en ayant comme butoir notre capacité globale d'endettement.

I. Assurer sa protection individuelle et collective un objectif ambitieux ou démesuré ?

De manière indistincte, deux concepts portants plus intégratifs que diversifiés, ceux de protection sociale et de sécurité sociale sont utilisés dans les médias. Ils ont un point commun : leur ambiguïté.

I.1. Une protection sociale confrontée à des conflits de logique



Les divers systèmes composant la protection sociale française constituent une mosaïque complexe et peu lisible par les bénéficiaires.

En effet, **la protection sociale** désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux » c'est-à-dire de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, etc.).

Cette définition, large, implique des modalités de fonctionnement suivant **trois logiques** plus ou moins séparées :

- **Une logique d'assurance** suivant laquelle l'individu, par ses cotisations, se prémunit contre tel ou tel risque social ;
- **Une logique d'assistance** qui concrétise les solidarités de toutes natures entre les membres d'une même collectivité ;
- **Une logique de protection universelle** destinée à garantir certaines catégories de charges pour tous les individus, ce qui est par exemple le cas en France pour les prestations familiales.

L'ambiguïté de la situation française réside notamment dans le fait que la sécurité sociale, principal moteur de la protection sociale, s'est développée en conjuguant au fil des réformes et des choix de politiques publiques, ces trois logiques.

I.2. Une sécurité sociale française tout aussi ambiguë

Au sortir du Second Conflit mondial, les esprits sont mûrs pour déterminer les moyens les mieux adaptés pour garantir aux ressortissants de tous les pays une protection contre les vicissitudes de la vie, non pas seulement par le biais classique de l'assurance ou de la charité, mais par l'instauration de mécanismes d'engagement des pouvoirs publics.

Ainsi, la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies retient en son article 22 :

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »

La transcription de ces principes a été concrétisée dans le préambule de la **Constitution du 27 octobre 1946** aux alinéas 10 et 11 :

- ❖ **10.** *La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.*
- ❖ **11.** *Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.*

Ce préambule est repris in extenso, dans l'actuelle **Constitution du 4 octobre 1958**.

L'Ordonnance du 4 octobre 1945, avait notamment retenu en son **article 1^{er}** :

« Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. »

« L'organisation de la sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique. »

« Des ordonnances ultérieures procéderont à l'harmonisation desdites législations et pourront étendre le champ d'application de l'organisation de la sécurité sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non prévues par les textes en vigueur. »

Trois éléments à mettre en évidence :

- **Une garantie des travailleurs**, donc principalement des salariés de l'Industrie et du Commerce et accessoirement des professions non salariées pour ce qui concerne la famille ;
- **La mise en place d'un Régime Général de Sécurité Sociale**, ce qui sous-entend des caisses de gestion unique et à multicompetences ;
- **Une gestion des caisses par les intéressés**, ce qui traduit à la fois un succès pour les organisations syndicales représentatives, mais une tutelle du Ministère du travail restreignant de facto l'ancrage mutualiste.

En fait, il a fallu quelques décennies pour que la généralisation soit effective. De même la caisse à compétence unique demeure un mythe, tout comme la synthèse de protection dans un régime qui porterait bien son nom de « général ».

Il est aisé de remarquer que si l'esprit qui a présidé, dans les pays développés, à la mise en œuvre de la sécurité sociale, est toujours aussi vivant, la réalisation s'est effectuée de manière désordonnée, sans une réflexion d'ensemble structurée et, ce qui est plus grave, en ignorant les contingences de toutes sortes qui peuvent peser sur une protection quasi généralisée, telle que souhaitée.

I.3. Une architecture de financement peu cohérente, mais solide

En fonction des choix conjoncturels, au fil des réformes mais avec la constante préoccupation de « *boucher les trous de la sécu* », la France s'est dotée d'un ensemble de protection sociale qualifié de coûteux et performant.

L'incidence financière de notre protection sociale est conséquente par référence à son incidence en point de Produit Intérieur Brut. Cependant la multiplication des mécanismes de sur-assurance ou d'essence mutualiste, sinon d'investissement capitalistique, donne à penser qu'il n'y a pas excès sur le plan économique.

La question est donc plutôt d'examiner si le point de saturation est proche pour des raisons principalement exogènes comme :

- ***La crise de croissance démographique,***
- ***L'hypertrophie de prise en charge des risques émergents,***
- ***L'adaptation des utilisations aux ressources réelles et non supposées.***

L'architecture générale est néanmoins performante, pour trois raisons :

- ***Elle méconnaît les impératifs structurels*** en se développant sous la formes de mosaïques de systèmes plus ou moins indépendants avec peu ou pas de liens efficients ;
- ***Elle prend en compte la survenance des risques jusqu'alors inconnus*** comme les maladies professionnelles liées aux scories du progrès technique ou à l'accroissement de la longévité ;
- ***Elle ignore les tentatives successives de réformes*** plus ou moins en profondeur et poursuit son cheminement vers le « toujours plus » en ignorant les factures à venir.

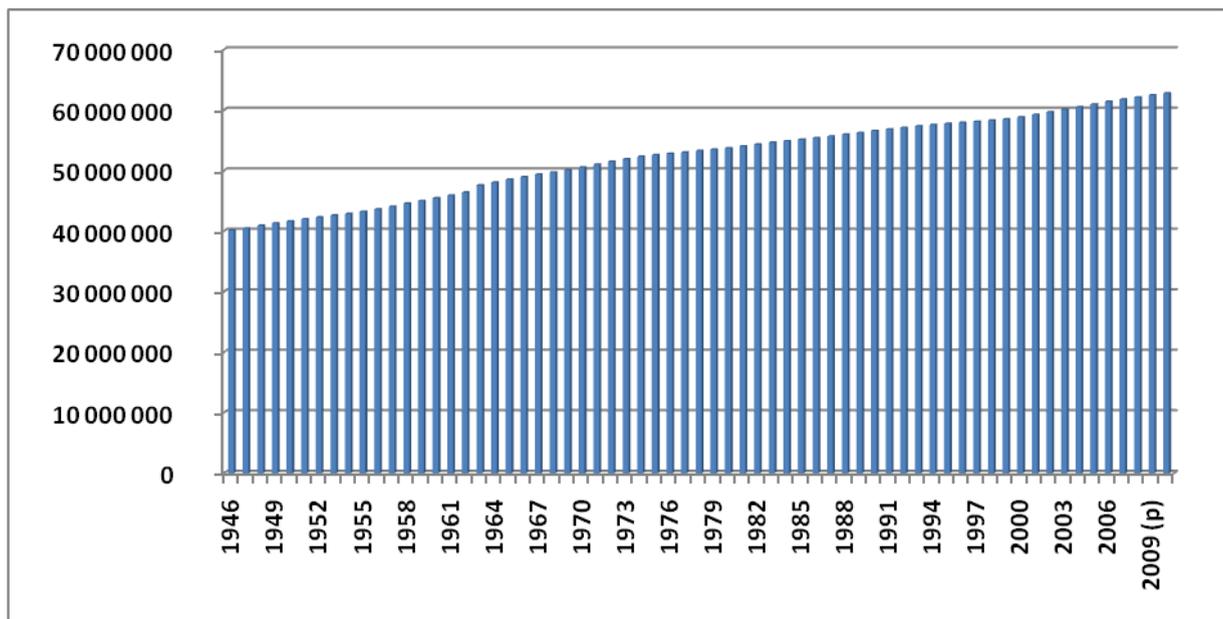
Dans un tel contexte, l'interrogation quasi entomologiste visant à examiner la résistance de tous les facteurs intrinsèques de la sécurité sociale et l'influence des divers facteurs exogènes sur la dynamique générale de l'ensemble peut s'avérer pertinente.

II. Influence des facteurs constituant la sécurité sociale française

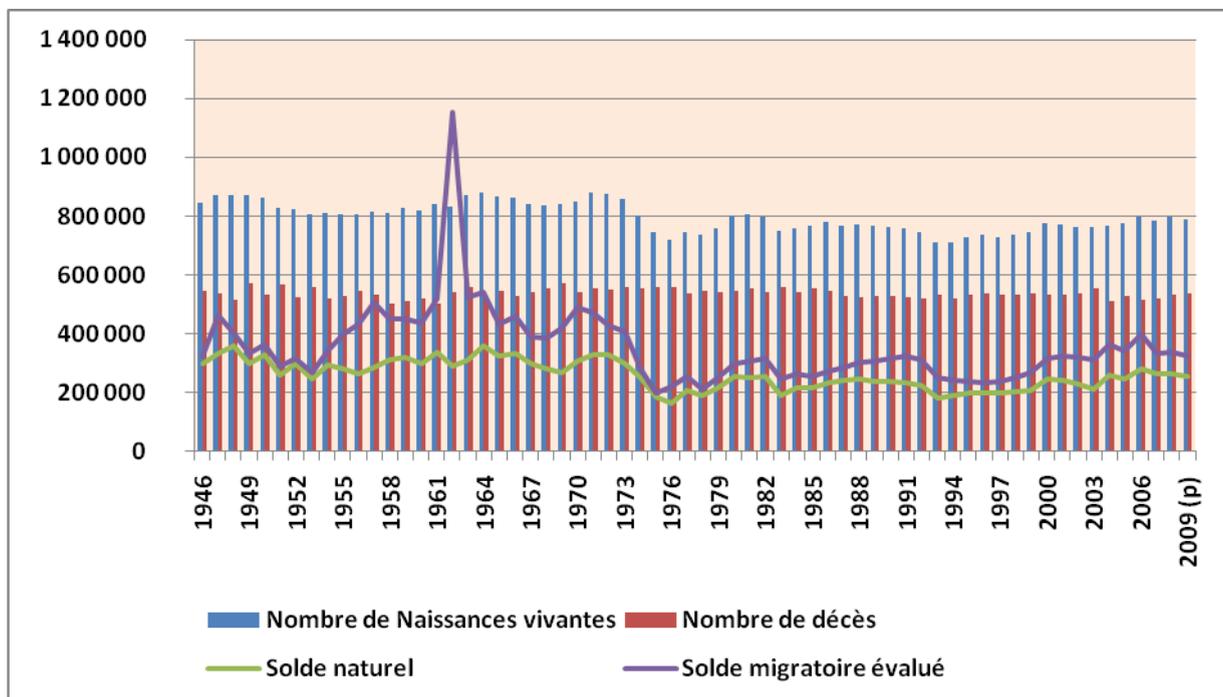
II.1. La démographie

Le poids à supporter pour un système de protection quel qu'il soit, dépend d'un élément incontournable : le nombre de bénéficiaires potentiels.

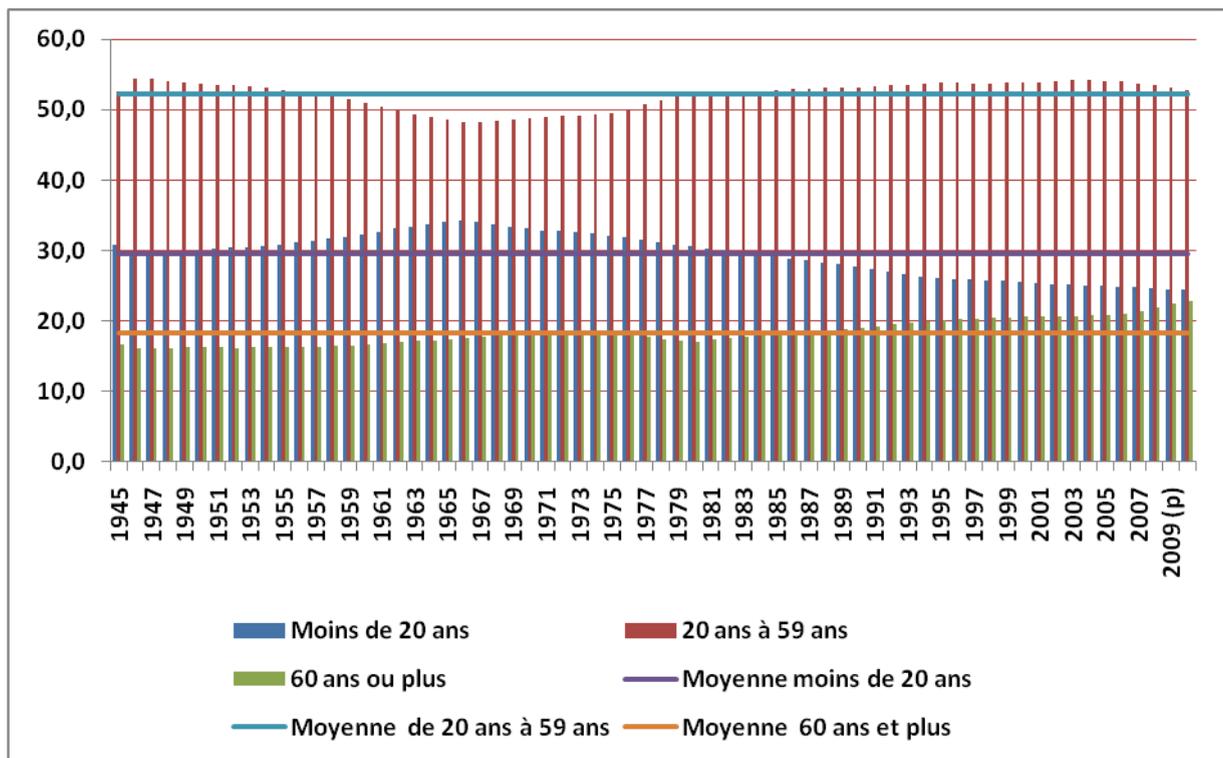
Or, à la création de la sécurité sociale en 1946, pour ne retenir que le recensement le plus immédiat de l'après-guerre, la France comptait 40 125 230 habitants contre 62 469 432 habitants en 2009 soit une variation de l'assiette de 22 344 202 habitants ou +55,7 % en 63 ans.



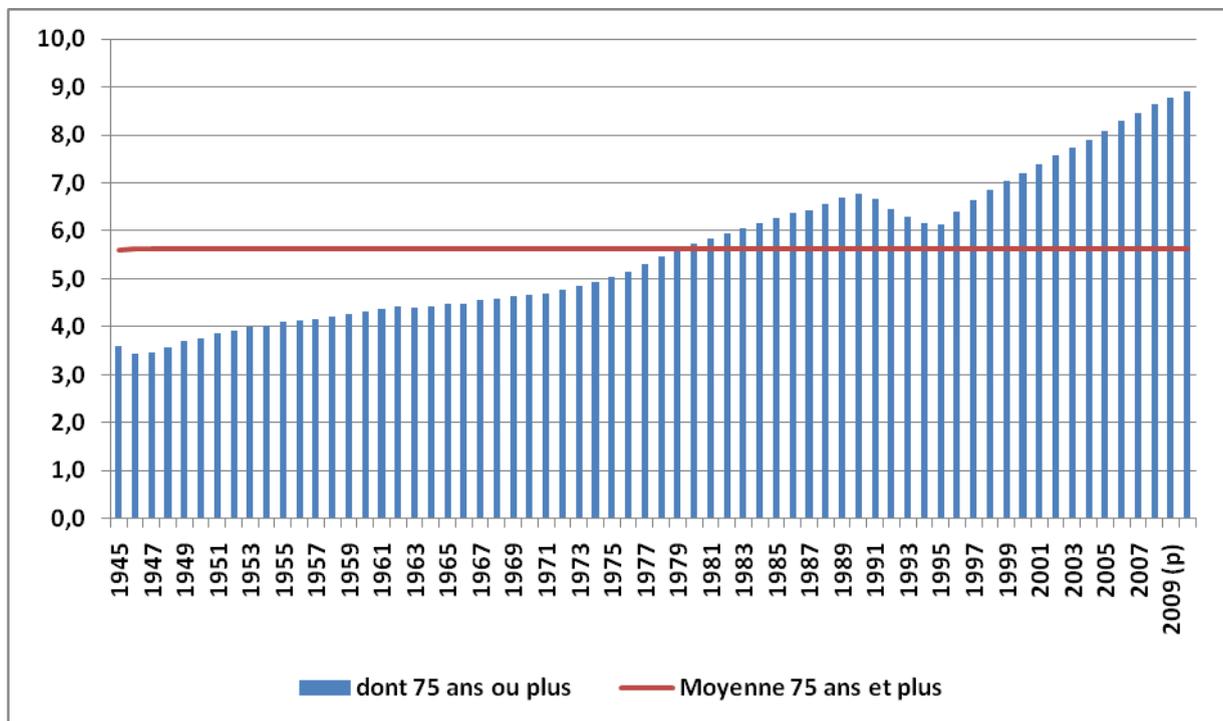
Ce phénomène a été constant durant toute la période, il était donc tout à fait possible d'inclure dans les calculs globaux des statisticiens ce type de paramètres.



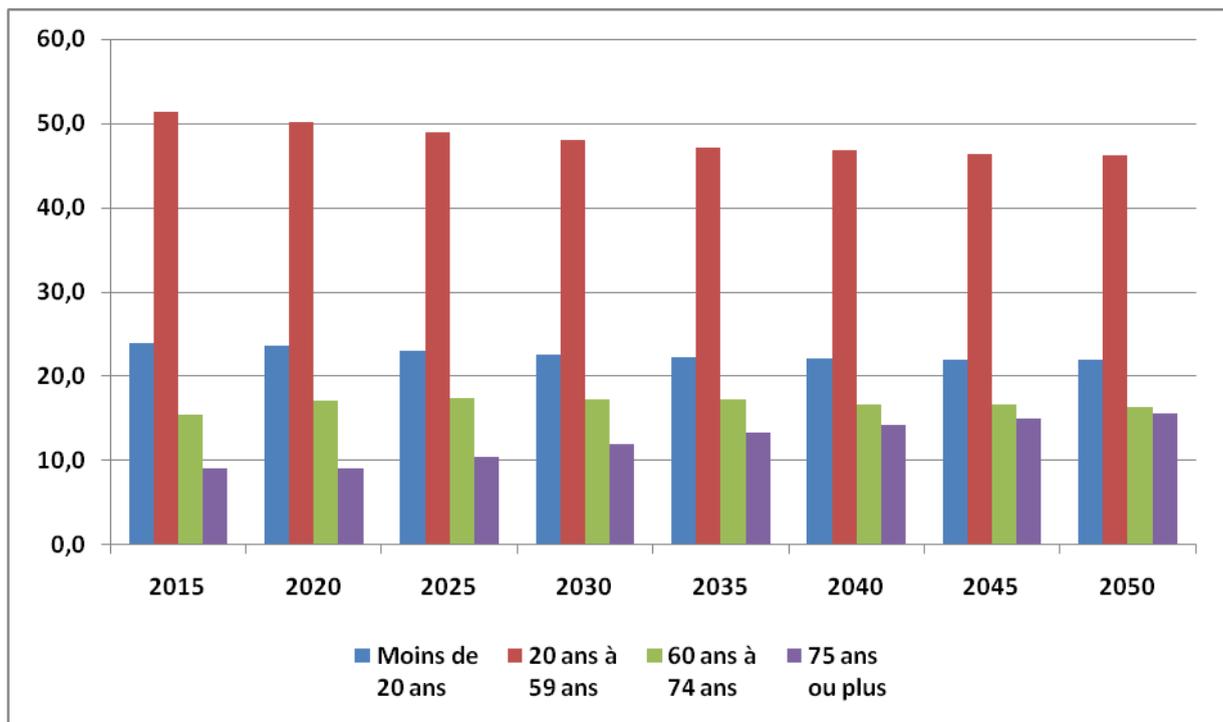
Cette stabilité événementielle ne doit pas occulter un autre aspect plus inquiétant : la diminution consécutive de la tranche des 20 à 59 ans de 1959 à 1979, où précisément il y a eu extension significative de la protection.



Par ailleurs, un autre épiphénomène s'installe en lien avec l'accroissement de la longévité pour les deux sexes mais un accroissement plus net chez les femmes. Ceci tend à prendre un aspect très net depuis 1979 et masque quelque peu l'approche globale de la classe des 60 ans et plus par rapport aux autres tranches démographiques.



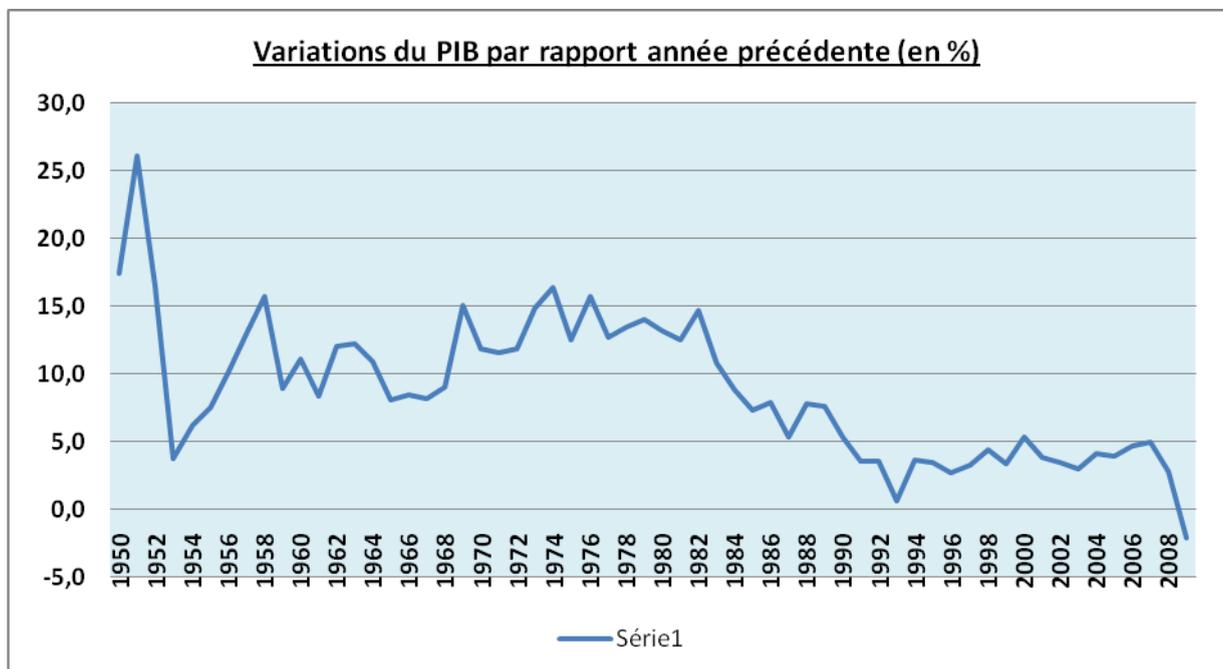
La tendance devant s'accroître dans les décennies à venir, il ne saurait être question de ne pas tenir compte de son impact.



II.2. La relation Protection sociale <->Etat de l'économie

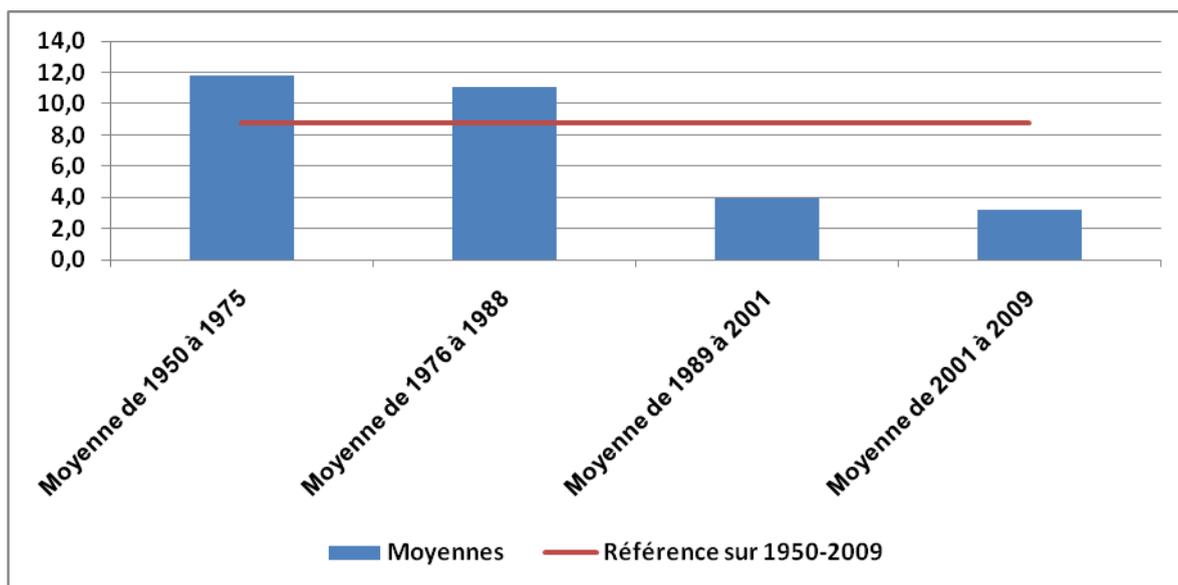
Le Produit Intérieur Brut

Que ce soit en matière macro-économique ou pour le budget de la ménagère, toute action collective de garanties individuelles suppose, sur le plan théorique une réflexion sur la dynamique des produits et des coûts.



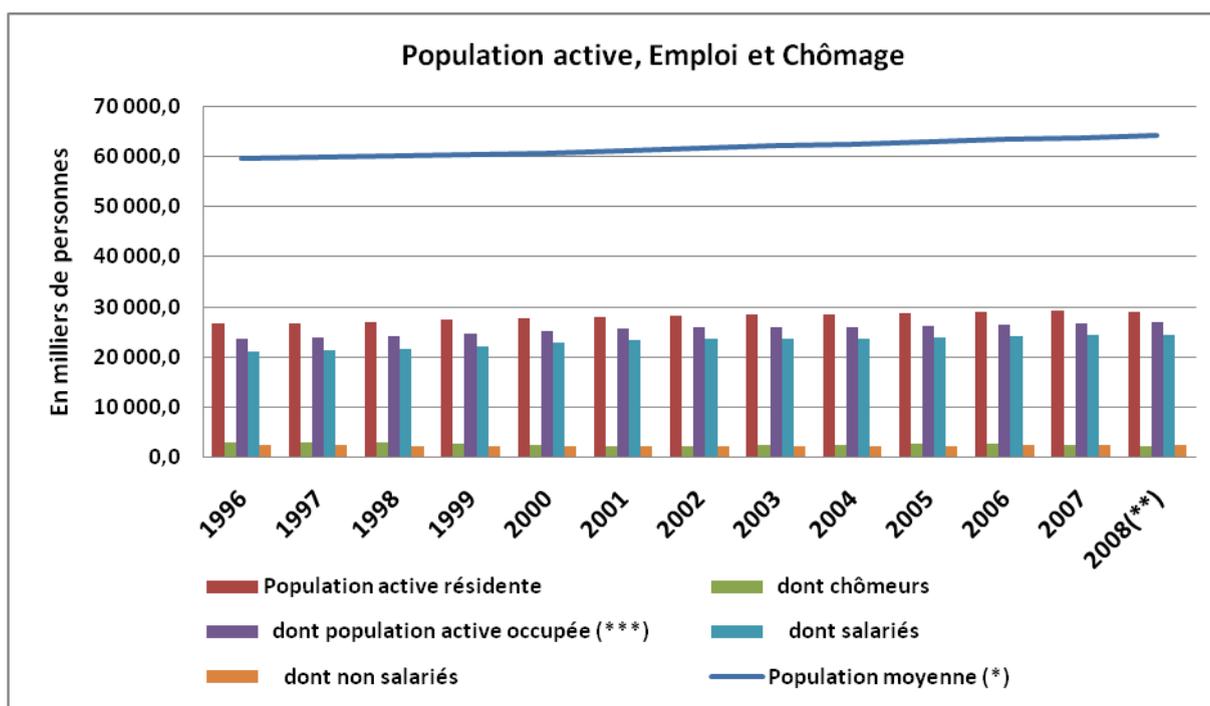
La variation du Produit Intérieur Brut de 1950 à 2009, s'établit selon l'INSEE, par rapport à l'année précédente et en fonction d'une base année 2000 à **+8,8%**. Ce constat brut occulte une réalité bien différente.

Durant la période de 1950 à 1988, c'est-à-dire en intégrant les « trente glorieuses » et la poussée constitutive de notre protection sociale, les écarts moyens ont été de + 11,45%, contre +3,55% de 1989 à 2009. La régression de 2009 étant quant à elle atypique.

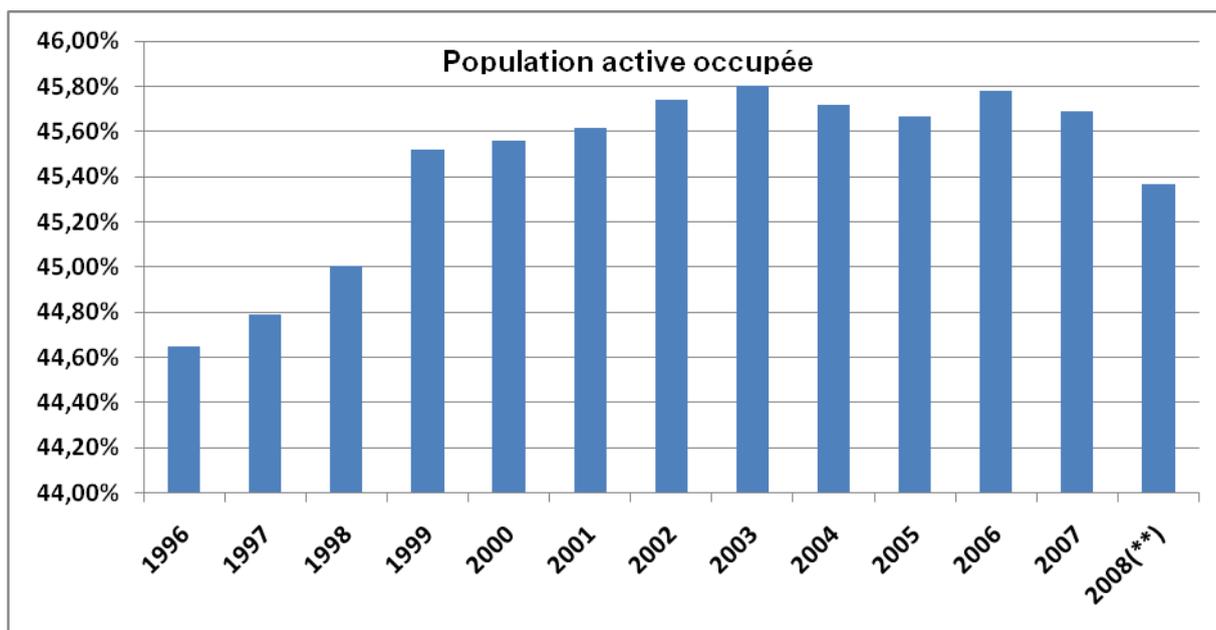


Population active, emploi et chômage

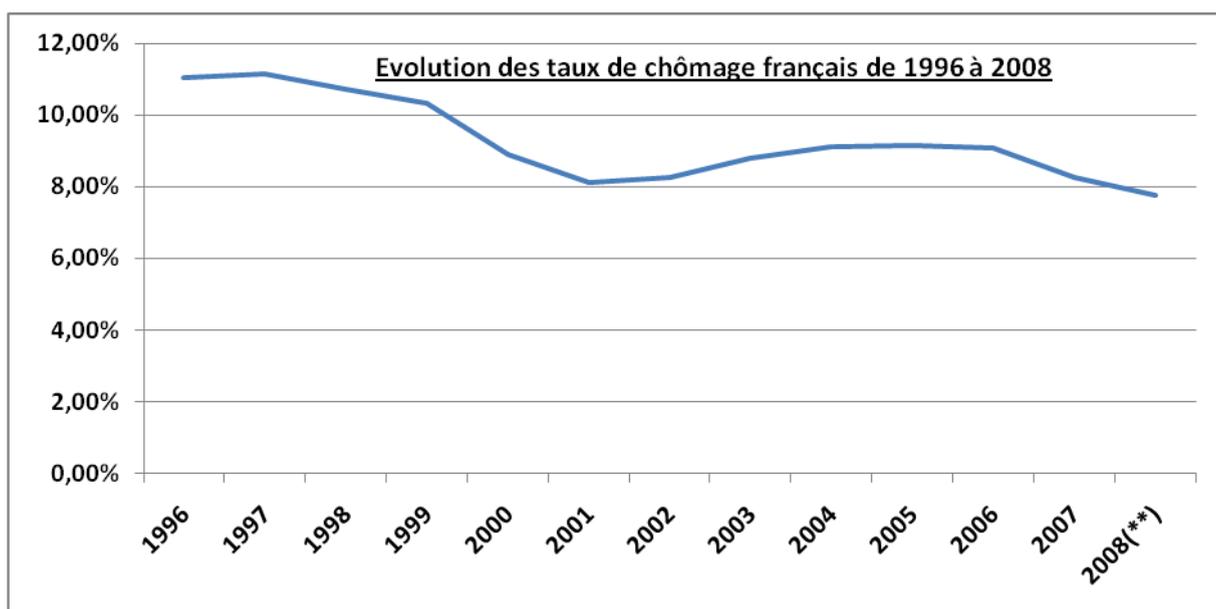
La récession de 2009 mise à part, la richesse nationale que mesure le PIB est notamment fonction de la part de la population active occupée et de la structure de l'activité. Or, comme le démontrent les séries statistiques nationales, l'accroissement lent mais continu de cette population ne modifie sensiblement pas la physionomie structurelle.



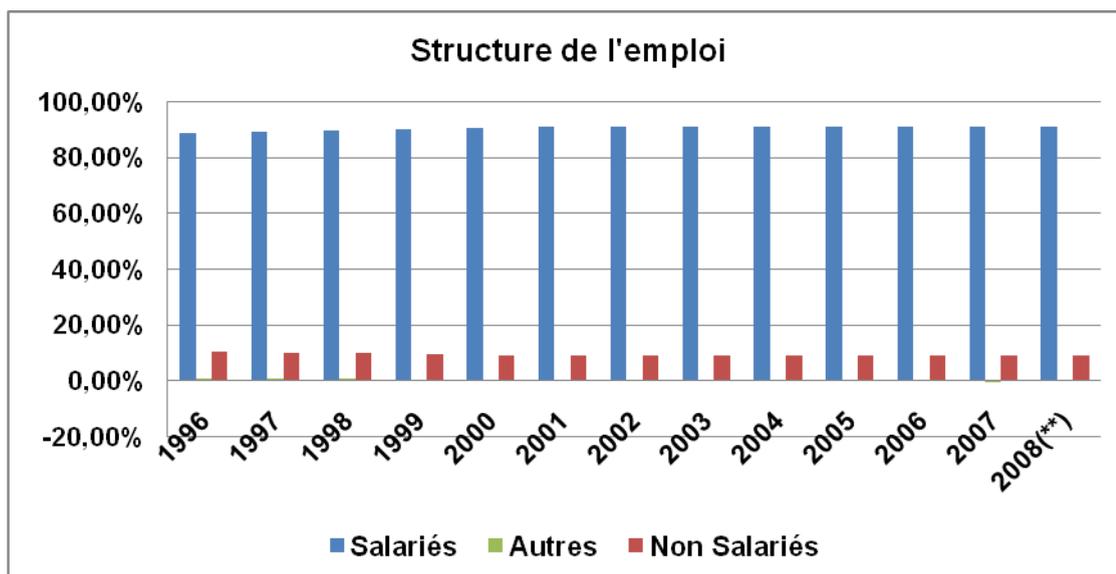
La dernière décennie a été significative d'une progression quasi continue de l'emploi avec, d'une part, une certaine maîtrise du chômage et, d'autre part, une composition structurelle figée.



Sur cette focale le taux de chômage moyen a été de **9,28%** mais avec une maîtrise globale des seuils due en partie à des mesures à effet cumulatif d'allongement du temps de formation différant l'entrée dans la population active et une prise en compte des sorties parfois anticipées de certaines catégories soutenues par des mesures spécifiques en faveur de l'emploi.



Néanmoins, la forme établie de l'emploi est le salariat, ce qui facilite la lisibilité des recettes de la protection sociale car les cotisations assises sur les salaires peuvent être davantage suivies via la méthode du précompte à la source toujours davantage opérationnelle.



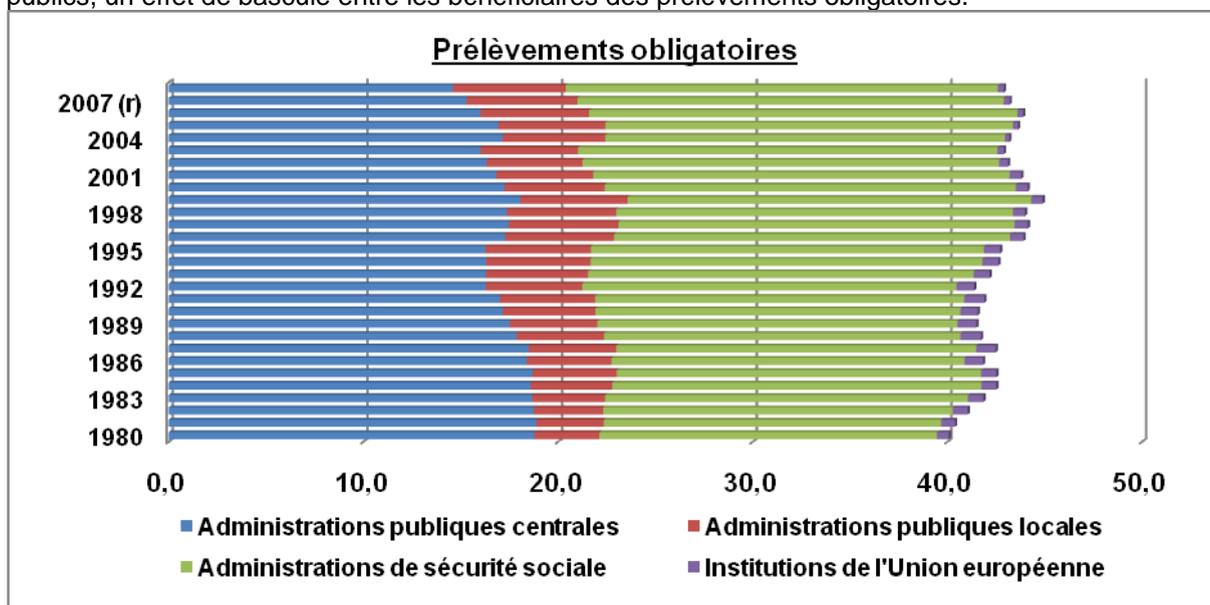
II.3. Les ressources de la Protection sociale

Les ressources de la protection sociale ont principalement deux origines :

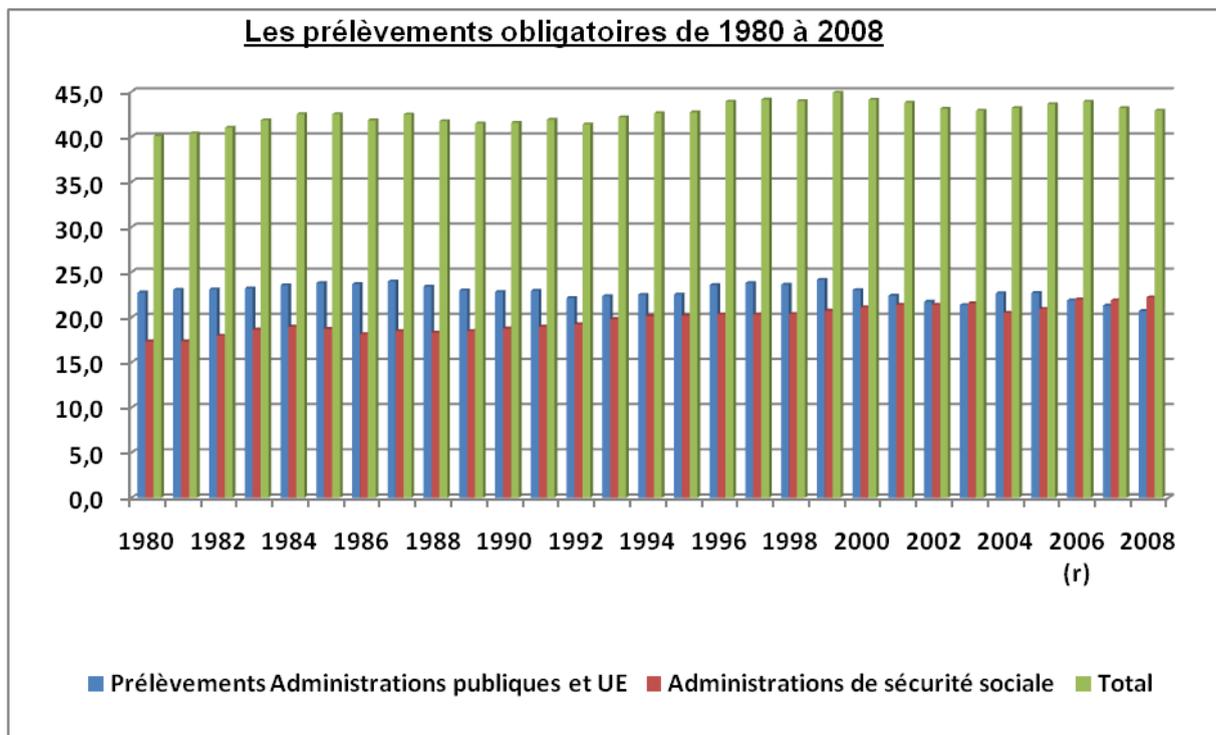
- Les prélèvements obligatoires qui financent toutes les actions à caractère plus ou moins public,
- Le recours aux diverses formes d'apports externes.

Les prélèvements obligatoires

Depuis près de trente années, soit plus d'une génération, le seuil opérationnel est supérieur à 40%. Certes, l'Union Européenne est un acteur nouveau qui occupe, désormais, sa place en la matière. Cependant, il est loisible de remarquer, depuis les redistributions de compétences entre les acteurs publics, un effet de bascule entre les bénéficiaires des prélèvements obligatoires.



Quand on affine l'approche entre d'une part, les prélèvements des administrations publiques y compris les institutions européennes et d'autre part, les administrations de sécurité sociale, depuis le début du XXIème siècle les séries statistiques s'équilibrent, ce qui démontre un horizon de financement plus diversifié, sensiblement autour de **22% chacun**.



Les autres formes d'apports

Avec la loi du 29 décembre 1990 portant création de la Contribution Sociale Généralisée assise sur l'ensemble des revenus, qu'ils soient d'activité, de remplacement, des produits du patrimoine, des placements voire des jeux, un changement important vers une dualité de produits affectés à la protection sociale a été mis en place.

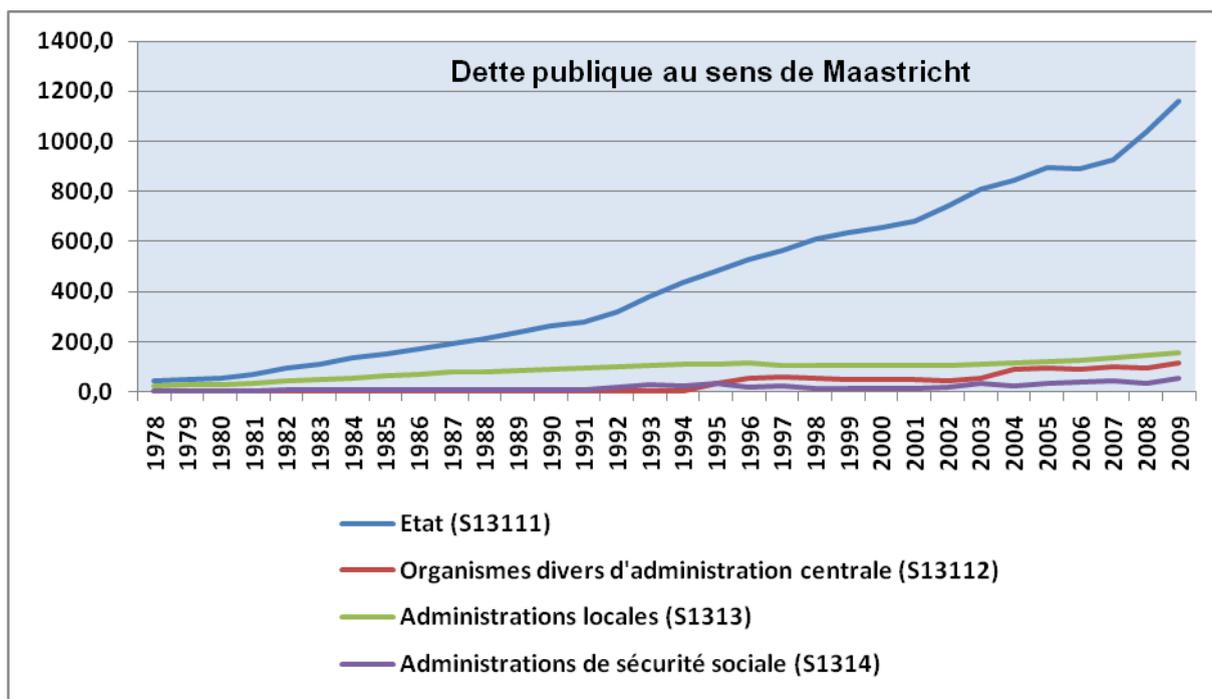
Des modifications significatives quant à l'attitude des pouvoirs publics seront par la suite marquées, **en 1996** :

- En janvier, par la création de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) confiée à la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale),
- En février, par la création d'une nouvelle catégorie de loi - les LFSS (Lois de Financement de la Sécurité Sociale),
- En avril, par la réforme de la gouvernance des branches,
- En juillet, par l'obligation pour le Parlement de prévoir et voter les enveloppes institutionnelles dans un contexte d'objectifs prédéfinis.

Quoiqu'il en soit, par delà ces diverses réformes, toute variation de la protection sociale d'un quelconque état de l'union européenne est désormais contrainte par les incidences du traité de Maastricht.

La dette publique

Il ne s'agit pas ici de mettre en exergue la dette publique. Un constat à ce sujet s'impose néanmoins : depuis 1982, la dette publique de l'État s'est envolée, ce qui peut constituer un paradoxe en ce sens que les lois de décentralisation de 1982, puis les réformes structurelles de 1996 ou 2004 ont eu une incidence réelle sur l'état des finances des autres acteurs.



La répartition de la dette prise en charge par la CADES concerne essentiellement quatre acteurs :

- *Le régime général,*
- *L'Etat,*
- *La CANAM,*
- *Le FOREC dans toutes ses composantes.*

Année de reprise de dette	1996	1998	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total au 31/12/2009
Régime général	20,89	13,26		35,00	6,61	5,70	-0,06	10,00	17,00	108,40
Etat	23,38									23,38
CANAM	0,46									0,46
Champ FOREC	0,00		1,28	1,10						2,38
Total	44,73	13,26	1,28	36,10	6,61	5,70	-0,06	10,00	17,00	134,62

En Milliards d'euros

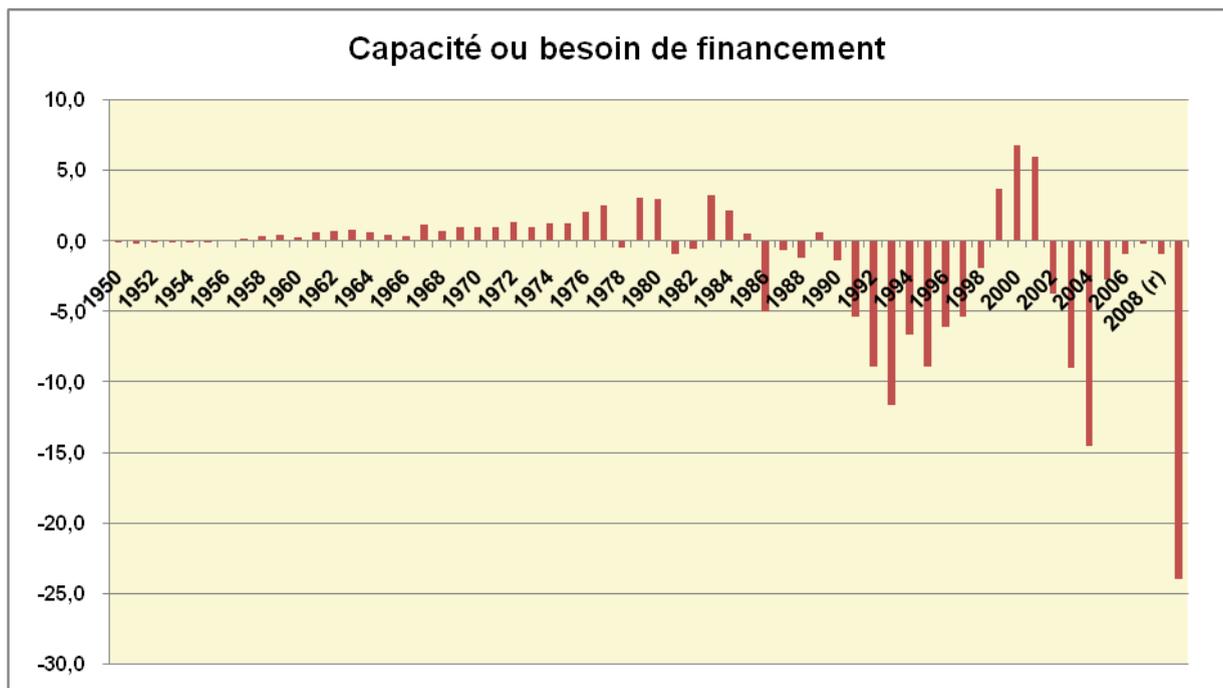
Sources : Comptes de la sécurité sociale 2009 p 246

La ventilation des dettes est la suivante :

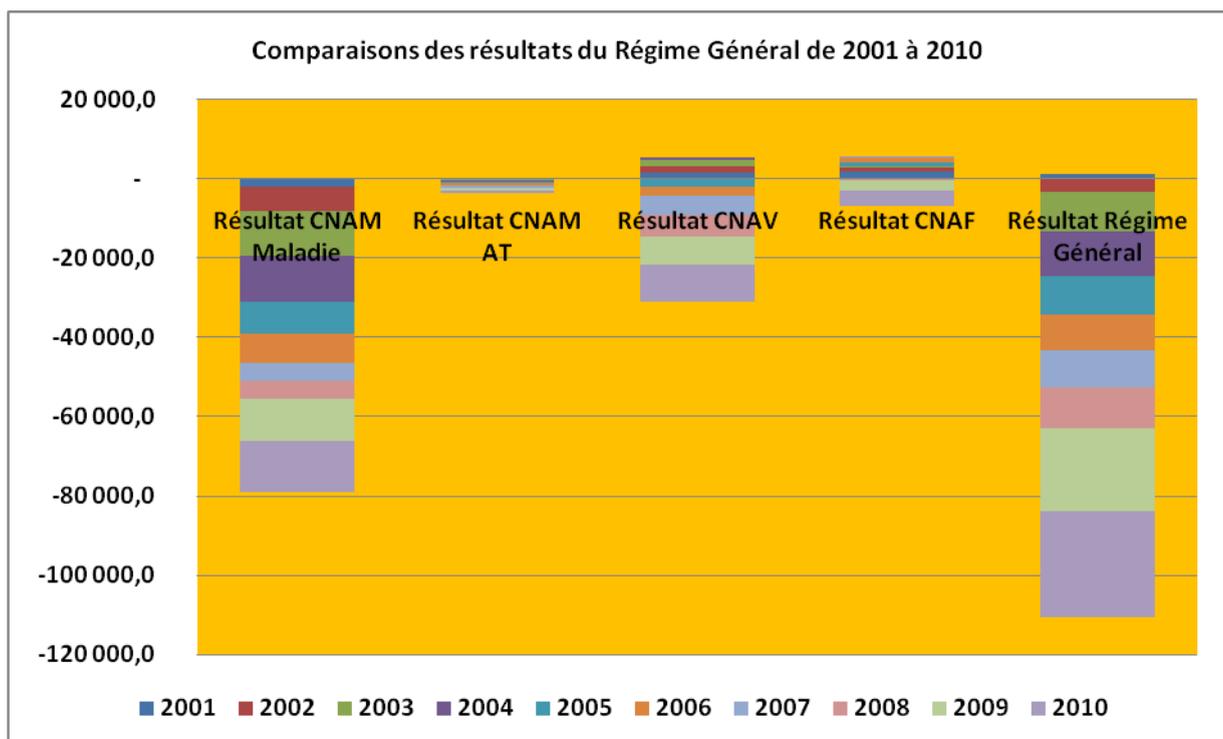
Régime général	80,52%
Etat	17,37%
CANAM	0,34%
Champ FOREC	1,77%

Des ressources, pour quels emplois ?

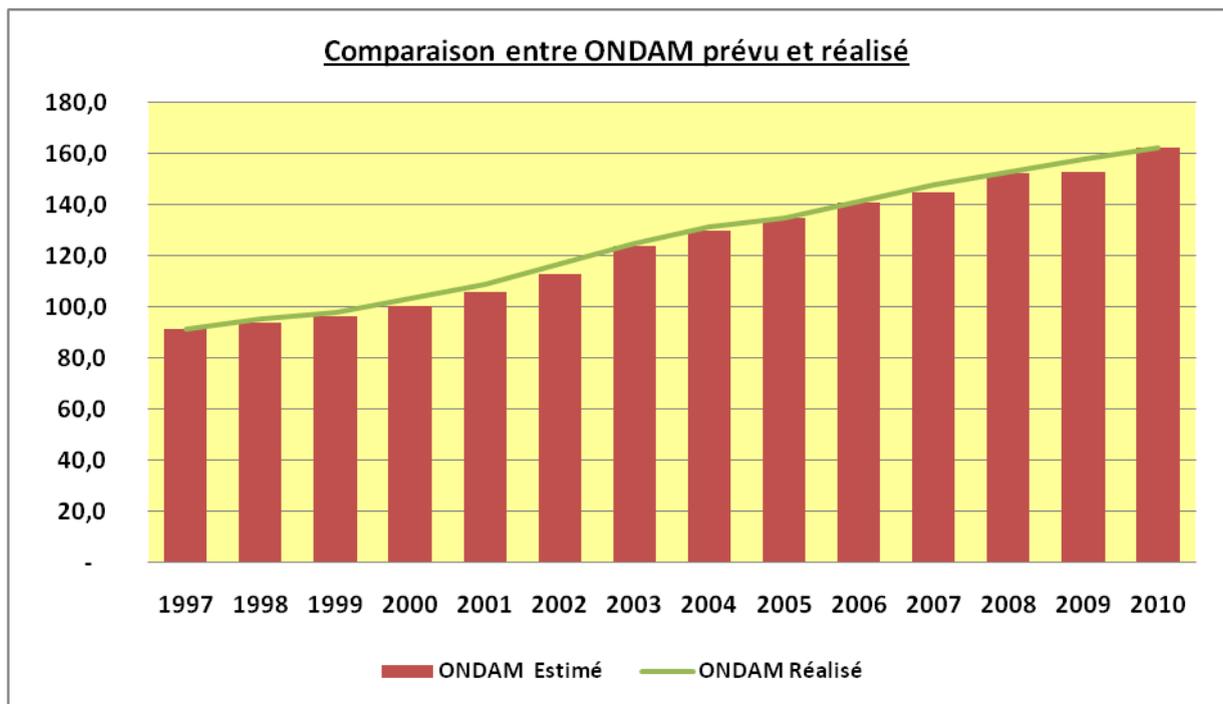
Lorsqu'on limite l'approche à la seule sécurité sociale, il est remarquable de noter que la période de croissance des systèmes où les bénéficiaires avaient un rôle décisionnaire (pratiquement jusqu'en 1986) n'a pas engendré de déséquilibres financiers.



Sans entrer dans un débat approfondi sur les ressources affectées aux différentes branches, il convient cependant de remarquer que deux d'entre elles **la maladie et la vieillesse** sont particulièrement concernées dans la composition des déficits de la sécurité sociale.



A titre d'illustration, il importe de souligner que depuis sa création en 1997, l'objectif national de dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM), n'a jamais été respecté.



Cependant, divers éléments justifient une pression économique forte sur une croissance élevée des dépenses maladie.

On peut citer sans souci d'exhaustivité :

- l'instrumentalisation croissante de la question médicale car le processus de diagnostic est lié à une série d'examens cliniques souvent coûteux,
- les précautions des soignants, de plus en plus confrontés à des procédures de toutes natures de la part des patients,
- les exigences d'un retour rapide sur l'investissement de formation consenti par les étudiants en médecine, ainsi que leur orientation vers des spécialités davantage rémunérées,
- le réseau de santé, qui se spécialise tout comme les intervenants.

Cette tendance, qui s'est développée depuis les années 90 est constante et lourde à supporter financièrement mais considérée comme incontournable par la population. Elle ne fera qu'amplifier, à terme, le poids déjà important de l'assurance maladie dans les dépenses de sécurité sociale.

Ce n'est pas dans les ajustements du réseau de santé ou dans la vision uniquement économique de sa régulation que les solutions seront trouvées, compte tenu du caractère multifactoriel du phénomène, mais dans notre capacité collective à définir, quel qu'en soit le prix humain à payer, nos choix en la matière.

Autre poste important : les retraites.

L'actualité nous renseigne sur son aspect sensible, avec les divers faux débats sur l'âge de départ ou la durée d'assurance.

La question, exception faite que l'on peut être surpris par le côté récurrent de la réflexion car le raisonnement repose sur des données statistiques aisément maîtrisables, est, en fait, de savoir comment conjuguer :

- l'effort d'épargne individuel pour assurer ses vieux jours, y compris avec un allongement de la durée de vie,
- avec la prise en charge collective issue d'un mécanisme assurantiel,
- voire entrant dans le cadre de la solidarité nationale.

Depuis le Rapport de Pierre LAROQUE dans les années 60 et les nombreuses réflexions entreprises de manière intermittente, il n'y a pas eu véritablement de choix collectif sur cette thématique. L'échéance est désormais arrivée.

Conclusion

Dans un pays développé comme le nôtre, quel est le seuil du supportable pour l'économie nationale ? C'est sur ce point qu'il importe de nous déterminer plutôt que sur une répartition entre les divers modes de prélèvements.

Les composantes pouvant provoquer des crises de la protection sociale n'ont jamais, in fine, été totalement réunies, tantôt parce que cela aurait supposé l'émergence de décideurs expressément désignés, avec son corollaire - les mesures à mettre en place - tantôt parce que touchant aux fondements de la vie en société, cela aurait été mal supporté politiquement.

Ces choix, qu'il faudra bien se résoudre à faire, sont actuellement davantage contraints par les contingences économiques non seulement françaises ou européennes sinon mondiales.

Présentation des intervenants

Gilbert BOUTTE – « **Sécurité Sociale et Crises : est-ce justifié ?** »

Ancien Colonel des Pompiers coordonnateur des interventions des pompiers, de Police Secours et des CRS

Enseignant aux Universités de Droit de Lyon et Montpellier et à l'Université de Médecine de Lyon

Paul TROILLAS – « **Démocratie sociale française et crises** »

Professeur de Médecine à l'Université Claude Bernard – Lyon I

Spécialiste de l'histoire de Démocratie Sociale

Alain EUZEBY – « **Crise économique ou crise de la protection sociale ?** »

Professeur de sciences économiques à l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble

Sécurité Sociale et crises : est-ce justifié ?

Gilbert BOUTTE

Enseignant aux Universités de droit de Lyon et Montpellier
et à l'université de Médecine de Lyon

Mesdames et Messieurs

Lorsque Lucien Jullian m'a demandé de venir introduire ce colloque sur le thème : "Sécurité Sociale et Crises" ma réaction première a été de dire oui. En effet j'ai, en général, tendance à donner un accord de principe à ce genre de sollicitations, surtout quand c'est en période de promotion d'un livre. Et de plus la demande émanait d'un ami.

J'ai quand même pris une journée de réflexion avant de répondre car le thème me paraissait assez éloigné de mon champ habituel de recherche sur les crises. Mais je partage le point de vue du sociologue Claude Gilbert, directeur au CNRS d'une unité de recherche sur les crises : *"seul le croisement de perspectives et problématiques diverses, y compris dans des domaines apparemment éloignés du thème peut permettre de rassembler les ressources nécessaires à la réflexion"*.

Alors je me suis dit que si je pouvais peut-être vous éclairer, vos questions me permettraient aussi d'élargir mon champ de réflexion sur la crise.

La Sécurité Sociale est pour le profane que je suis- les experts que vous êtes auront peut-être un avis différent - un domaine complexe. A coup sûr le système "Sécurité Sociale" paraît au moins compliqué, si ce n'est complexe, lui aussi.

Mon cours à l'Université de Droit porte sur le management des situations complexes et c'est donc sous cet angle que je vais aborder mon propos.

La difficulté que je rencontre, lorsque je participe à des colloques ou séminaires sur la crise réside dans le fait que personne ne partage le même concept au sujet de ce phénomène, peut-être parce qu'il fait l'objet d'un effet de mode. Par exemple, en 1973 et 1979 on a parlé de "chocs pétroliers", mais en 2008 on a utilisé le mot de crise lorsque le baril de pétrole a frôlé la barre des 150 dollars.

Je vais donc vous proposer une définition de la crise et exposer les bases sur lesquelles elle repose. A vous ensuite, dans le débat, de retenir ce qui pourrait avoir un lien avec vos préoccupations dans le domaine de la Sécurité Sociale, et plus particulièrement d'identifier l'intérêt d'une approche sous la thématique historique.

Entrons dans le vif du sujet en deux phrases :

- La crise est une défaillance du processus décisionnel (I) ;
- Au cœur de la crise on trouve l'exercice du pouvoir (II).

1. La crise est une défaillance du processus décisionnel

De la production de la recherche sur la crise, on peut extraire sept caractéristiques principales.

- 1^{ère} caractéristique : la vulnérabilité. La crise n'est plus considérée comme la simple conséquence d'un évènement déclencheur. Elle est aussi une production de la société. On reconnaît désormais un rôle déterminant aux vulnérabilités internes des collectivités dans le déclenchement des crises.

- 2^{ème} caractéristique : l'incertitude. Certaines situations ne peuvent être appréhendées facilement dans toutes leurs composantes.

- 3^{ème} caractéristique : la dimension sociologique. « *L'idée était de s'intéresser tout particulièrement aux vulnérabilités internes, telles qu'elles résultent du jeu des acteurs, du fonctionnement des organisations, etc. ; et de ne pas se limiter aux aspects matériels et quantitatifs pour appréhender le phénomène de crise* ». Ainsi, les vulnérabilités internes pourraient provenir du jeu des acteurs, ce qui serait susceptible d'être un facteur de crise. De quel jeu d'acteurs parle-t-on ? Ce ne peut être que celui que l'on rencontre dans tout groupe humain, toute organisation ou société : le jeu du pouvoir.

- 4^{ème} caractéristique : le décideur. Les apports des chercheurs mettent en évidence la dimension sociologique et la place des cellules de décision et des décideurs dans le phénomène appelé dorénavant "crise".

- 5^{ème} caractéristique : l'effondrement de la décision. Dans les organisations des décisions sont prises en permanence. Face à un évènement, les systèmes de décision, en appliquant des procédures prévues à cet effet, arrêtent des choix qui en général s'avèrent satisfaisants. Alors, pourquoi, dans certaines situations, celles que l'on va qualifier rapidement de crise, ces systèmes défont-ils ?

- 6^{ème} caractéristique : la complexité. Cette complexité n'est pas la seule conséquence de la dimension technique de l'évènement. S'y ajoutent une dimension psychologique, psychosociologique et l'exercice du pouvoir. Pour Bruno Latour, chercheur au centre de sociologie des organisations de Sciences Po : « *les très beaux exemples accumulés dans les cas de crise correspondent précisément au retour de la complexité dans des situations qui doivent rester compliquées* ».

- 7^{ème} caractéristique : la représentation de la crise source d'emballement. Nous voilà face à une situation complexe que les systèmes habituels ne peuvent pas régler et qui conduit à des conflits de pouvoir entre des acteurs qui deviennent de plus en plus nombreux. Si l'évènement à l'origine du dysfonctionnement touche un secteur où la société a déjà manifesté une certaine vulnérabilité dans le passé, alors la capacité des décideurs à régler la situation, les divergences qui apparaissent au grand jour entre les solutions envisagées, proposées ou revendiquées vont provoquer un emballement de la représentation de la crise, emballement qui va être souvent accéléré par la médiatisation qui en sera faite. Comment dans ce cas envisager, comprendre et répondre aux évolutions rapides d'une opinion publique ?

La crise peut donc se définir comme une défaillance de la décision. L'accélération du temps, la complexité croissante, l'inefficacité des procédures habituelles et la multiplicité des acteurs, qui amène souvent un développement des jeux de pouvoir, peuvent faire échouer le travail de simplification qui est nécessaire pour appréhender une situation complexe. Les décideurs sont dans l'incapacité d'anticiper. Ils subissent la situation, les décisions se faisant en réaction à l'évolution de la situation.

Si on dit que l'on gère la crise, en réalité, on applique plutôt la formule de Jean Cocteau : « *Puisque tout ceci nous échappe, feignons d'en être l'organisateur* ». Et c'est ainsi que la communication va prendre autant d'importance.

Pour Michel Dobry, professeur en sciences politiques à la Sorbonne, « *il importe si l'on veut comprendre les crises, de mettre entre parenthèses leur point d'aboutissement, c'est à dire leur résultat. La question est de saisir le processus en train de se faire, y compris les calculs des acteurs.*»

Si nous voulons comprendre la crise il nous faut donc porter un regard sur les processus décisionnels. Pour cela j'ai retenu le modèle explicatif des pratiques décisionnelles élaboré par Jean-Pierre Nioche, dans son ouvrage « *Pour une nouvelle politique d'entreprise* ».

Son modèle met en relation la nature des processus de décision et les situations dans lesquelles ils apparaissent.

Dans l'introduction de son livre, il nous indique clairement la dimension sociologique de la décision : « *Nous allons nous écarter des modèles classiques pour découvrir avec vous les sentiers cachés, qui sont les processus de décision réels, tels qu'on peut les analyser dans toute organisation. Ils ont une façade rationnelle certes, que les "décideurs" mettent en avant pour justifier leurs décisions ; mais ils font appel à bien d'autres logiques. Nous serons ainsi amenés à mettre en cause la notion-même de décision et de décideur dans l'extraordinaire maquis que constituent les groupes et sous-groupes organisés, hiérarchisés, retranchés qui peuplent une entreprise, chacun avec sa compétence, ses ambitions et ses modes d'action propres. Au jeu de la lutte permanente entre les coalitions changeantes, nous perdrons sans regret le mythe des objectifs unitaires. Mais nous introduirons de nouveaux acteurs faits de chair et de sang, soumis à l'influence des pressions extérieures comme de leurs propres pulsions profondes* ».

Deux facteurs importants, selon Jean-Pierre Nioche, caractérisent et influencent les pratiques décisionnelles : la répartition du pouvoir interne et le rythme d'évolution de l'environnement. La combinaison de ces deux variables permet de bâtir une typologie des pratiques décisionnelles qui sert de base au modèle générique de Nioche.

Premier facteur : Le pouvoir.

Le pouvoir peut être concentré (un acteur unique l'exerce en décidant selon une rationalité qui est toutefois limitée par des biais cognitifs). Il peut être réparti dans une organisation ; la décision relèvera d'un arbitrage entre les propositions des sous-parties de l'organisation. Enfin, le pouvoir peut être disputé entre les membres de l'organisation ou par des acteurs extérieurs. La décision relèvera de compromis, de consensus dans le cadre de jeux de pouvoir.

Deuxième facteur : Le rythme d'évolution de l'environnement.

L'environnement de la décision va se situer dans l'espace et dans le temps. « *On a le temps, cela veut dire qu'on dispose d'un délai convenable de décision entre le moment où on se saisit d'un problème et le moment où les engagements dans une voie nouvelle sont irréversibles* ».

L'environnement va surtout être fonction de la perception que peuvent avoir les acteurs de ces deux dimensions, temps et espace. Il pourra être perçu comme stable, prévisible ou turbulent.

Trois possibilités pour l'exercice du pouvoir et trois perceptions de l'environnement. Cela va nous conduire à dessiner une matrice à neuf cases qui est la base du modèle de Nioche.

La crise, que Jean-Pierre Nioche appelle le "grand jeu", correspond à un pouvoir disputé dans un environnement perturbé.

Dans ces conditions, les décideurs ne sont plus en mesure d'effectuer le travail de simplification nécessaire pour appréhender une situation complexe. Il y a alors une défaillance de la décision.

Le modèle de Nioche

		Environnement réel et/ou perçu		
		Stable	Prévisible	Perturbé
POUVOIR	CONCENTRE (La décision est le choix d'un acteur unique)	Ajustement rationnel	Analyse stratégique	Décision entrepreneuriale
	REPARTI (La décision est le produit d'une organisation)	Adaptation administrative	Planification d'entreprise	Procédures d'urgence
	DISPUTE (La décision est le résultat d'un jeu politique)	Incrémentalisme	Jeu politique interne	CRISE

II. Au cœur de la crise, on trouve l'exercice du pouvoir

Alors comment éviter ou prévenir la crise ?

La défaillance de la décision est souvent la conséquence d'un déficit systémique.

La conception de l'organisation peut favoriser les jeux de pouvoir et conduire rapidement à des conflits internes. Si la répartition du pouvoir n'est pas jugée satisfaisante par les acteurs, ils auront tendance à remettre en cause cette répartition en engageant des jeux de pouvoir, qui on l'a vu, sont générateurs de crise.

Jean-Pierre Nioche nous le précise d'ailleurs : « *Les décisions en situation de crise ou sous pression ont ceci de particulier qu'elles modifient l'équilibre établi des pouvoirs et qu'elles sont l'occasion de redéfinir les règles du jeu, de révéler les critères de l'action, notamment ceux qui restent implicites en temps ordinaires* ».

C'est pourquoi certains acteurs ou groupes d'acteurs peuvent être tentés de provoquer ou d'accélérer une crise latente pour demander ensuite, voire exiger, une nouvelle répartition du pouvoir.

La conduite de l'organisation peut aussi entraîner des jeux de pouvoir. Conception et conduite de l'organisation relèvent du management, de la gouvernance. C'est le domaine de la prévention de crise.

Piloter le système de décision dans un environnement complexe et turbulent, c'est prendre des mesures d'évitement de crise. Il s'agit de veiller aux comportements de l'équipe de décision, au climat interne, mais aussi d'avoir une vigilance particulière aux pressions externes qui peuvent s'exercer sur les décideurs.

Et dans ces pressions, on place le domaine politique.

Éviter la crise c'est donc jouer sur les curseurs de l'environnement et de la répartition du pouvoir.

Dans le modèle de Nioche, la case centrale correspond à la planification d'entreprise.

La planification est un processus formalisé de prise de décision qui « *élabore une représentation voulue de l'état futur et spécifie les modalités de mise en œuvre de cette volonté* ». Elle aboutit à des choix stratégiques et à des programmes d'actions visant à assurer la mise en œuvre de ces choix.

La politique est le cadre général de cette pensée stratégique.

Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ont à définir les politiques publiques qu'ils envisagent de mettre en œuvre en déterminant :

- 1°) les objectifs à atteindre,
- 2°) les moyens à mettre en œuvre,
- 3°) l'échéancier de réalisation.

Ces trois points correspondent à la réflexion stratégique qui doit s'appuyer sur l'analyse des forces et des faiblesses du pays et sur les menaces et opportunités. La politique doit donc concevoir le cadre, le choix de société qui est proposé aux citoyens.

Dans quel monde veut-on nous faire vivre ?

Voilà la question que le citoyen se pose.

Derrière la décision stratégique nous devons pouvoir lire la politique que l'on nous propose, ou que l'on nous impose.

Quel peut être le mécanisme de l'élaboration d'une politique publique ?

Je vous en propose une approche schématique et simplifiée :

- Le citoyen se trouve dans un environnement qui présente des menaces mais aussi des opportunités ;
- Placé dans un environnement hostile, le citoyen attend du politique qu'il assure sa sécurité, qu'il le protège ;
- Pour cela le "politique" va définir une "politique publique" qui devrait être en adéquation avec les attentes du citoyen - c'est du moins ce que ce dernier espère ;
- Cette politique publique va être définie dans le cadre d'une réflexion, d'une discussion qui repose sur des principes politiques de constitution de la société. S'opposeront par exemple une vision plus libérale de l'action publique ou une vision un peu plus "état providence". De ces deux visions on pourra retenir une politique qui prendra en compte, à des degrés divers, ces deux aspects ;
- Dans ce cadre, un premier choix politique s'impose : définir ce qui relève de la sphère privée et ce qui va dépendre de l'action publique. Là aussi il s'agit d'un choix de société ;
- Une fois la politique définie, il faut fixer le système qui va être chargé de la mise en œuvre. La réflexion précédente privé/public sera aussi déterminante à ce niveau ;
- La transformation de la politique publique en stratégie et en plans d'actions est nécessaire comme il est nécessaire de définir les moyens et notamment les moyens financiers. Si les moyens ne sont pas dimensionnés de manière adéquate les plans d'actions doivent être revus et éventuellement étalés dans le temps et les objectifs corrigés.

On conçoit aisément l'importance de cette case centrale du modèle de Nioche. Si l'environnement devient plus menaçant, la pratique décisionnelle va passer dans les "procédures d'urgence". Si le pouvoir réparti dans l'organisation est remis en cause, alors on passe au "jeu politique interne".

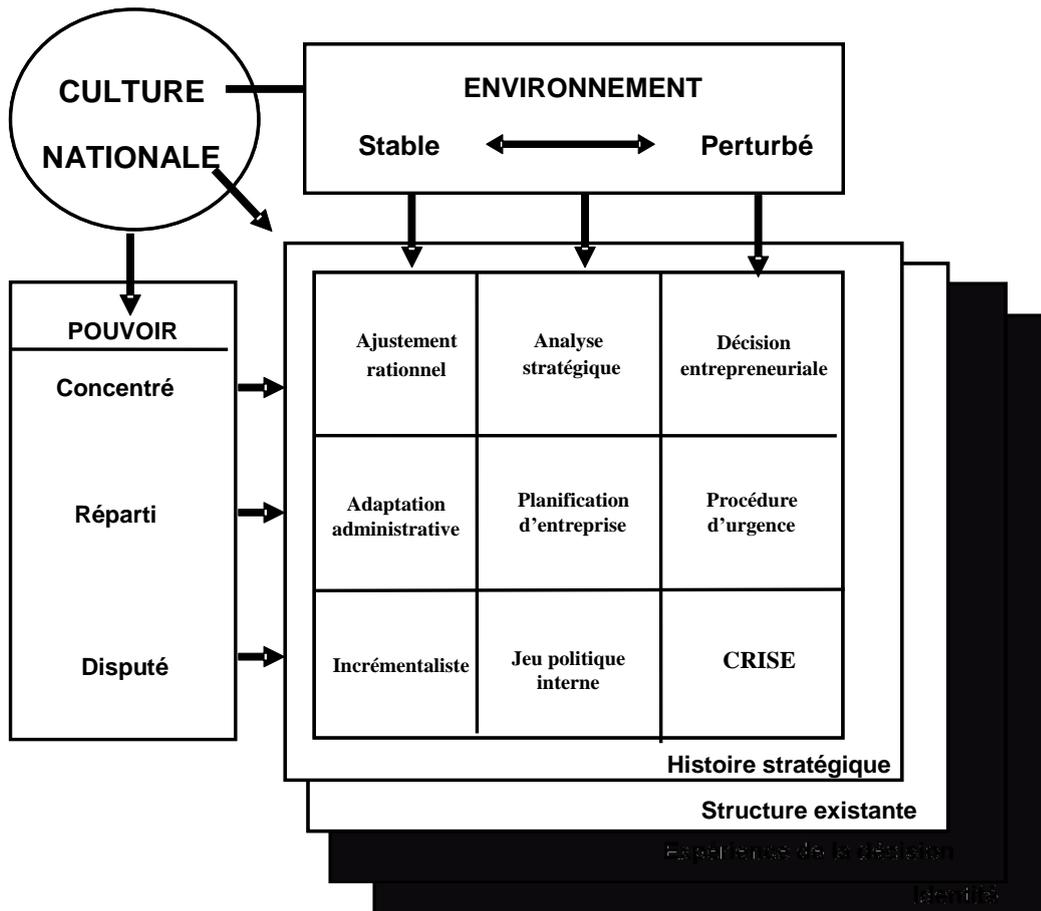
Je pense qu'il faut donc porter la réflexion sur la politique de la Sécurité Sociale et sur la planification stratégique élaborée par le système décisionnel mis en place.

Dans ce système organisationnel "Sécurité Sociale", la répartition du pouvoir est-elle respectée, acceptée par tous les acteurs ? Les pratiques décisionnelles ne relèvent-elles pas plutôt du jeu politique interne ? Quelles sont les pressions du système politique sur le système décisionnel « Sécurité Sociale » ?

Dans un contexte économique et social difficile, notamment en raison de la crise internationale, d'un déficit budgétaire et d'une dette publique importants, l'environnement du système « Sécurité Sociale » ne peut-il pas être considéré comme fortement perturbé ?

Si vous répondez positivement à ces deux questions, alors le système se trouve placé dans le cadre de pratiques décisionnelles que l'on peut qualifier de crise.

Le modèle de Nioche a fait aussi l'objet d'une présentation plus complète qui peut présenter un intérêt pour votre démarche.



On voit apparaître cinq éléments qui ont une influence sur les pratiques décisionnelles. Ils pourront être des facteurs de prévention ou d'évitement de crise ou au contraire ils pourront être susceptibles de générer ou d'accélérer une crise.

Nous allons les passer brièvement en revue et je pense qu'en poursuivant l'examen, vous pourrez enrichir votre réflexion sur le domaine « Sécurité Sociale ».

> La culture nationale :

Les représentations que se font les individus d'une organisation des pratiques décisionnelles, de la responsabilité et des rapports hiérarchiques sont directement influencées par la culture du pays.

> L'histoire stratégique :

La stratégie est en interaction étroite avec le milieu extérieur et ceci d'une manière plus ou moins formalisée : ces interactions mettent en jeu les finalités de l'organisation et la répartition du pouvoir, etc. Les finalités de l'organisation dépendent, bien sûr, du pouvoir, des jugements de valeur du groupe dirigeant, de choix politiques, etc.

La stratégie influence donc l'espace de la décision, en définissant des objectifs prioritaires que retiennent les dirigeants en fonction de leurs systèmes de valeurs ou encore de la conception qu'ils se font du « métier » exercé.

On comprendra aisément que la stratégie ait une influence sur la dimension « pouvoir » et donc sur les pratiques décisionnelles.

La stratégie passée et la position stratégique d'une organisation à un moment donné influencent l'espace et le temps de la décision : l'espace, car elles définissent la zone prioritaire d'attention des décideurs ; le temps, car chaque produit, chaque service, chaque technologie évolue selon son rythme propre.

> La structure existante :

« Une structure est l'ensemble des fonctions et des relations déterminant formellement les missions que chaque unité de l'organisation doit accomplir, et les modes de collaboration entre ces unités. Des mécanismes de coordination assurent la cohérence et la convergence des actions des différentes unités ».

La structure conditionne les perceptions, que peuvent avoir les décideurs, des évolutions de l'environnement. Elle intervient aussi comme intermédiaire entre la configuration des pouvoirs externes dont dépend l'organisation et les jeux politiques et organisationnels qui se déroulent en son sein.

La structure ne favorise pas la créativité et présente souvent des difficultés pour s'adapter. Or la démarche stratégique est conditionnée par la capacité de faire preuve d'esprit prospectif, de créativité et d'adaptabilité. Le paradoxe, c'est que plus la structure est solide, de bonne qualité et confiante en elle-même, moins il est facile de l'influencer.

> L'expérience de la décision

Les processus de décision sont des pratiques, c'est à dire des façons de faire qui font l'objet d'une expérience humaine individuelle et collective qui s'accumule dans le temps. Toutes les organisations qui se servent réellement de procédures sophistiquées de décision stratégique en ont fait l'apprentissage sur une longue période.

> L'identité :

C'est à travers l'identité, c'est à dire l'imaginaire organisationnel, que les acteurs de la décision stratégique vont interpréter les informations issues de l'environnement et les messages implicites ou explicites émanant des pôles de pouvoir.

En fonction de la nature de son identité, l'organisation aura tendance, face aux événements, à privilégier les réactions de type mono rationnel, organisationnel ou politique. L'identité va aussi jouer le rôle de filtre entre l'environnement réel et l'environnement tel qu'il est perçu et interprété par les acteurs.

Mesdames et Messieurs j'ai tenté d'éclairer votre réflexion sur le domaine qui a été mis comme thème central de ce colloque.

J'ai dû procéder pour ma démonstration à des schématisations, à des simplifications. Je l'ai fait en gardant en mémoire la sentence de Paul Valéry : « *Ce qui est simple est toujours faux, ce qui ne l'est pas est inutilisable* ».

Il me fallait simplifier car la crise est en quelque sorte l'échec du management des situations complexes. Or, comme le souligne Bruno Latour, professeur à Sciences Po : « *La complexité ne s'éponge pas par une pensée complexe, elle s'éponge par des instruments standardisés qui la simplifient* ».

Je vous remercie de votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Démocratie sociale française et crises

Paul TROILLAS

Professeur de médecine à l'Université Claude Bernard – Lyon I et spécialiste de l'histoire de la démocratie sociale

(Diaporama présenté lors du colloque)

DEMOCRATIE SOCIALE ET CRISES

Paul TROUILLAS

Lyon, 20 octobre 2010

Paul Trouillas

*De la démocratie sociale
en France*

le pain, le sang, le droit



L'Harmattan

DEMOCRATIE SOCIALE ET CRISES

I. Exposé des deux concepts

II. Une démocratie sociale pour en finir avec les crises?

III. Y a-t-il une crise de la démocratie sociale?

I. EXPOSE DES DEUX CONCEPTS

DEMOCRATIE SOCIALE

- Terme récent
- D'abord employé par les historiens et les sociologues
- Secondairement venu dans le langage politique (loi de 2008) et syndical

DEMOCRATIE SOCIALE

Terme générique pour qualifier les systèmes sociaux des pays européens, Welfare State, Etat Providence

appliqué plus particulièrement à la France du fait qu'il existe :

- un système paritaire
- des élections aux conseils d'administration
caisses s'assurance maladie
caisses d'allocations familiales
- élections prud'homales

**Présidence de la CNAM, Présidence de la CNAVTS,
Présidence de l'UNEDIC.**

**Grandes figures sociales: E. Maire, A. Bergeron, systèmes
d'alternance syndicats-patronat**

FONDATION DE LA DEMOCRATIE SOCIALE FRANCAISE: 1945



DEMOCRATIE SOCIALE

Aspect « constitutionnel »

Fondation des caisses : majorité pour les syndicats de travailleurs en 1945

Réforme Jeanneney de 1968 : parité avec le patronat

Base électorale salariée, nomination des représentants des grandes centrales

Elections générales à la Sécurité sociale 1962

Essai d'une démocratie sociale fondée sur le suffrage universel : élections sociales universelles de 1983

Elections professionnelles, élections prudhomales

DEMOCRATIE SOCIALE

Aspect « constitutionnel »

Un système **tripartite** : l'Etat est représenté et intervient au niveau des structures dirigeantes

Articulation avec la démocratie politique : vote de l'ONDAM au Parlement depuis 1996

DEMOCRATIE SOCIALE

Aspect financier en France

Un budget **séparé** du budget de l'Etat, dit « budget social » prélevé sur les entreprises et sur les travailleurs, abondé par la CSG

Trois grands secteurs classiques: maladie, vieillesse, famille

Un secteur clé : chômage

Secteurs mineurs et en devenir : AT, dépendance

DEMOCRATIE SOCIALE

Aspect « production d'accords »

Niveau : entreprise, branche, « interprofessionnel »

Renouvellement des Conventions collectives

Renouvellement des accords de branche

Grandes négociations avec le gouvernement sur les retraites

« Le grain à moudre de Bergeron »

CRISES

La France se définit par des crises sociales

La France se définit par l'importance historique de ces crises sociales

La France se définit par la **signification universelle de ses crises sociales**

Les crises sociales de la Révolution : l'apparition de la lutte des classes

1788	27 Avril	• Émeute ouvrière au Faubourg Saint-Antoine contre le patron Reveillon
1789	14 juillet	• Début de la Révolution française
1791		• Abolition du livret ouvrier
1793	25-27 février	• Insurrection Parisienne contre la vie chère
	31 mai	• Émeute des sans-culottes, le plus souvent petits artisans et ouvriers, contre les Girondins
	2 juin	• Arrestation des Girondins
	27 juin	• Fermeture de la Bourse de Paris
	4 septembre	• Émeutes populaires à Paris. Début de la Terreur
	5 septembre	• Loi sur le maximum général des prix et des salaires
	5 septembre	• Arrestation du leader social «enragé» Jacques Roux
1794	4 février	• Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises
	24 mars	• Exécution des leaders sociaux hébertistes
1795	1er avril	• Émeutes de Germinal an II à Paris. Répression
	20-23 mai	• Troubles ouvriers de Prairial an III. Répression
1796	mars	• «Complot» communiste de Babeuf
1797	27 mai	• Exécution de Babeuf et Darthé
1799	9 novembre	• Coup d'État du 18 Brumaire par Napoléon Bonaparte
1801	9 mars	• Rétablissement de la Bourse
1802	20 mai	• Rétablissement de l'esclavage dans les colonies par Bonaparte
1803	1er Décembre	• Rétablissement du livret ouvrier en métropole, plaçant l'ouvrier sous le contrôle de la Police
1804		• Le Code Civil établit un «contrat de louage» (contrat de travail), dans lequel «le maître est cru sur son affirmation» (art. 1781)
1815-1818		• Occupation de la France. Versement d'une indemnité quadrimestrielle aux puissances occupantes, puis d'un tribut final en capital: 265 millions de francs or, dont 165 avancés par la Banque anglaise Baring

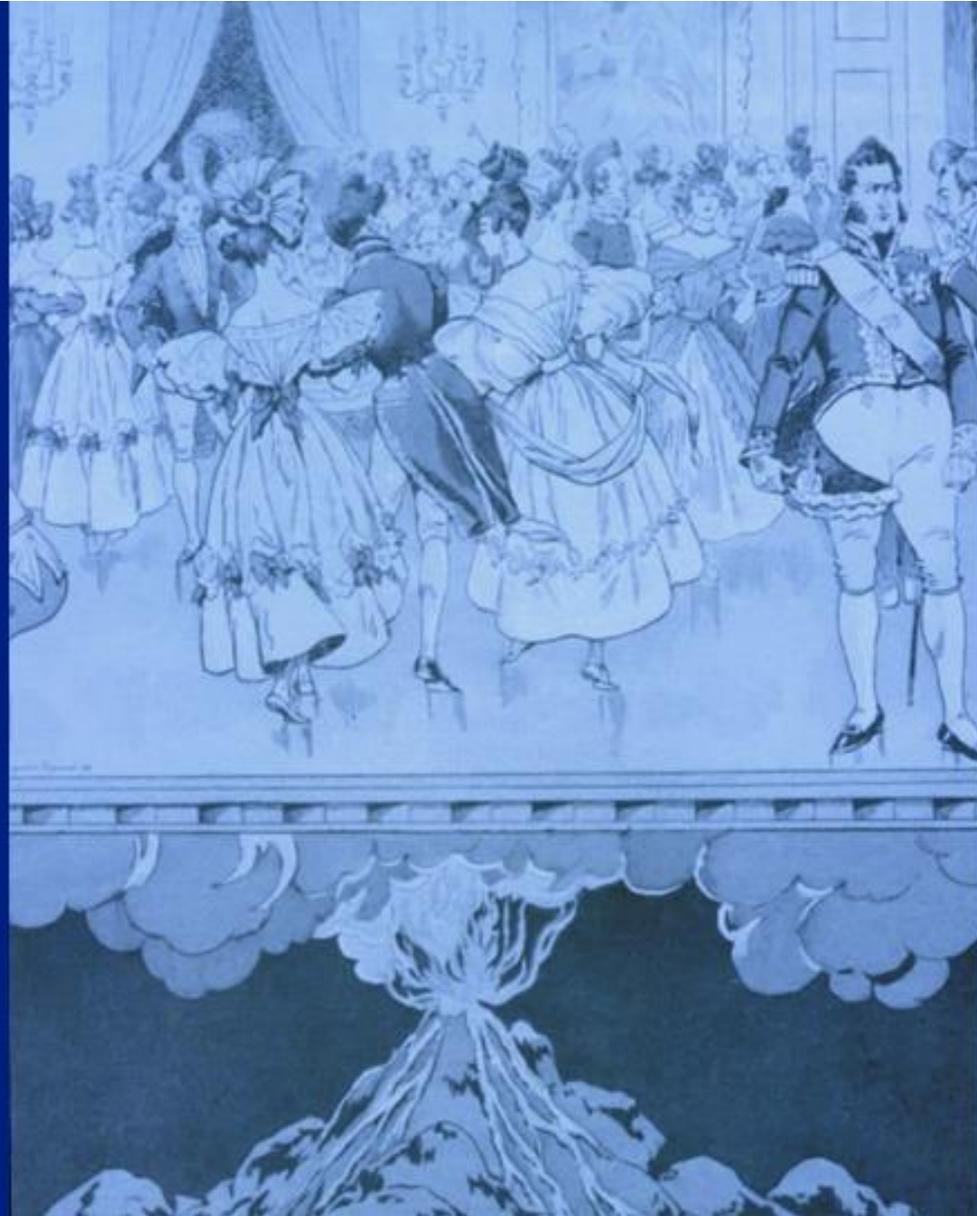
La lutte des classes en France au XIX^e siècle

1831	20-22 novembre	• Révolte des Canuts de Lyon. Répression
1834	9-12 avril	• Nouvelle révolte des Canuts de Lyon. Répression
1848	22-24 février	• Révolution de Février faite par les masses ouvrières, drapeau rouge en tête
	25-29 février	• Proclamation du Droit au Travail
	27 avril	• Abolition définitive de l'esclavage dans les colonies
	23-26 juin	• Émeutes ouvrières des Journées de Juin. Répression par Cavaignac
1851	2 Décembre	• Coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte
1854	22 juin	• Généralisation du livret ouvrier
1869	juin	• Grève à la Ricamarie ; la troupe tire : 13 morts
1870	21 mars	• Grève au Creusot
	19 juillet	• Guerre franco-allemande
	27 Octobre	• Capitulation de Bazaine dans Metz
	18 Septembre	• Début du siège de Paris
1871	28 Janvier	• Armistice Tiers-Bismarck
	18 mars	• Début de l'insurrection ouvrière de la Commune de Paris
	10 mai	• Perte de l'Alsace-Lorraine au Traité de Francfort : les travailleurs et les entreprises français passent au service de l'économie allemande dans les territoires occupés. Livraison de 5 milliards de francs or
	21-28 mai	• Répression de la Commune lors de la Semaine Sanglante : environ 100.000 morts
1891	1er mai	• Émeute de Fourmies. La troupe charge : 9 morts, une soixantaine de blessés.

La lutte des classes en France au XX^e siècle

- 1908 • Émeute de Draveil-Vigneux. La troupe charge : 5 morts
- 1914-1918 • «Union Sacrée» : les socialistes et la CGT soutiennent l'effort de guerre national
- 1920 • Grève des Cheminots. 100.000 licenciements
- 1924 • Victoire de la Gauche aux élections législatives
Ministère Edouard Herriot. Chute du ministère sous la pression d'un mouvement d'opinion et de forces économiques

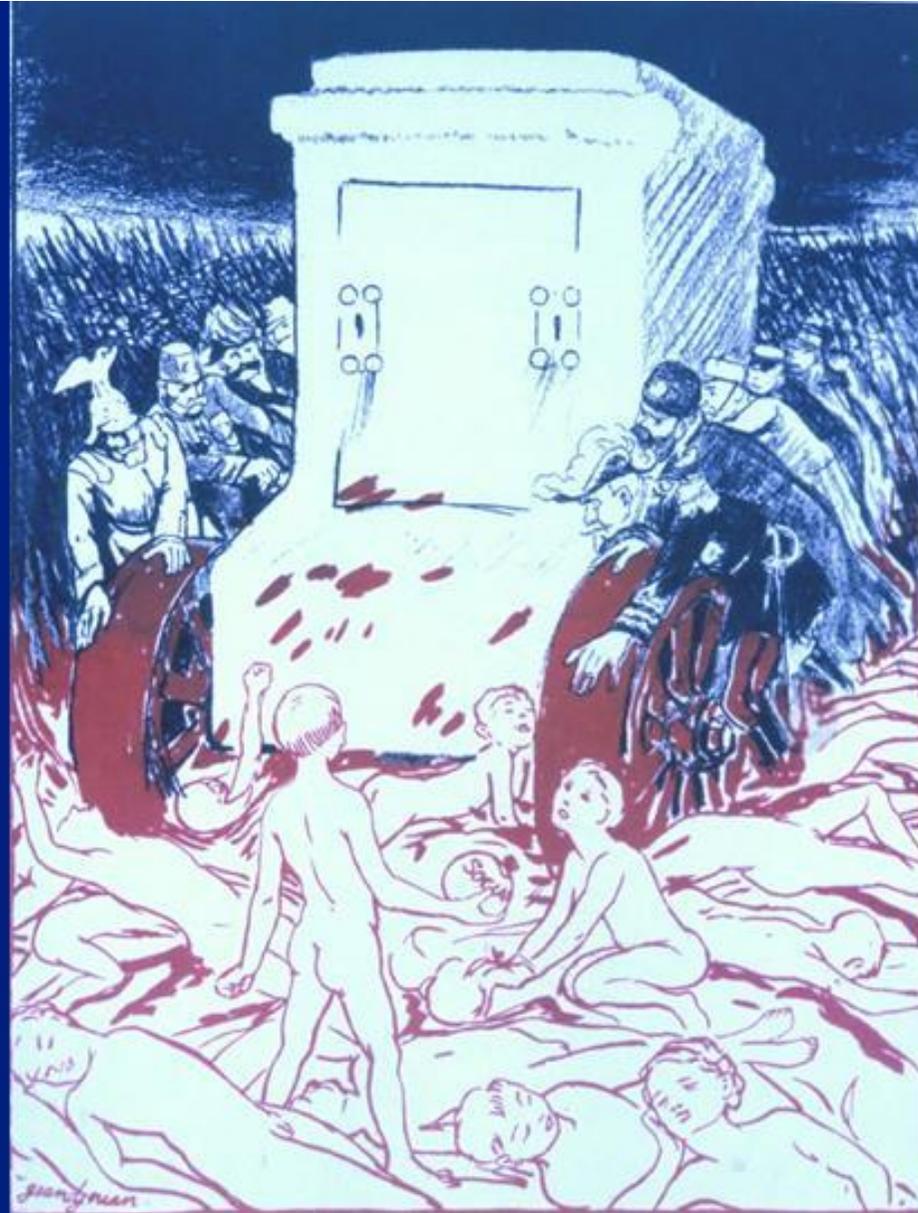
- | | |
|-----------------|---|
| 1936 5 mai | • Victoire du Front Populaire aux élections législatives |
| 26 mai | • Début des grèves sur le tas |
| 7 juin | • Accords de Matignon |
| 1940 10 juillet | • Armistice ; abolition de la République |
| 14 octobre | • Réouverture de la Bourse |
| 9 novembre | • Dissolution des Syndicats, abolition de la loi des 40 heures |
| 1941 4 octobre | • Interdiction du droit de grève (Charte du Travail) |
| | • Participation de nombreux membres du patronat français aux institutions économiques de Vichy |
| 1942 | • Départ pour l'Allemagne de 3 ouvriers pour 1 prisonnier libéré («La relève») |
| 1943 16 février | • Service du Travail Obligatoire (STO) : départ pour l'Allemagne de trois générations de travailleurs |



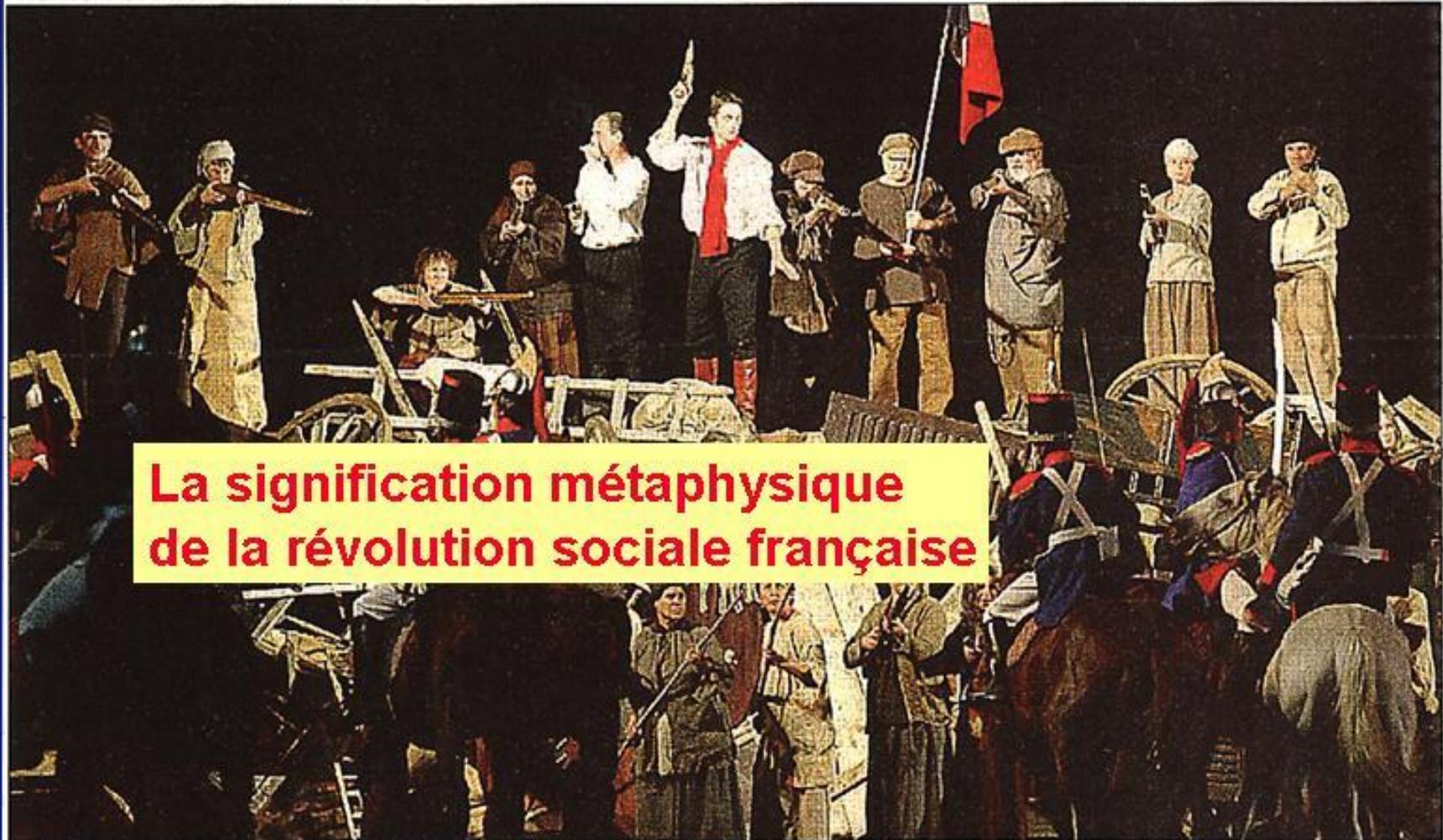
Le sacrifice de classe



Le capitaliste qui saigne le travailleur



Le domaine du château de Présilly, près d'Orgelet dans le Jura, s'anime.
L'association « Les Balladins du château » y joue « Les Misérables », de Victor Hugo



**La signification métaphysique
de la révolution sociale française**

Sur scène, 130 protagonistes reconstituent le Paris de Victor Hugo/Photo Philippe Trias

5 Août 2005

***La sociale
La Marianne rouge
Le Grand Soir***

***L'élimination physique
de la bourgeoisie***



***Les aspects les plus sordides de la lutte des classes
en France entre 1935 et 1945***

**Le clivage de la société française des années 30
détecté par Marc Bloch**

« Plutôt Hitler que Blum »

**Vichy « donne » la classe ouvrière française
à l'Allemagne dans « la relève », 1942, puis dans le STO**

Le **système de lutte des classes a un coût insupportable**

II. LA DEMOCRATIE SOCIALE EST FONDÉE POUR ÉVITER LES CRISES

Dès 1939, De Gaulle estime que la lutte des classes conduit à l'abaissement de la France

Il veut un autre **système** permettant la cohésion sociale et la coopération du patronat et des syndicats

A Londres, il charge Pierre Laroque de l'élaboration de ce nouveau système

Le programme du Conseil National de la Résistance est en accord avec ces vues

LE ROLE DE PIERRE LAROQUE A LONDRES

Il conçoit le système universel de Sécurité sociale

Il conçoit un système social séparé

Il conçoit le rassemblement des branches maladie, famille et vieillesse

Il faut rassembler le Travail et le Capital dans des structures où ils coopèrent, créer des structures démocratiques électives

L'ACCORD FONDATEUR DE LA LIBERATION

La CGT accepte de fondre ses caisses maladie-retraite dans la Sécurité sociale

Le patronat (G. Villiers) accepte de fondre ses caisses d'allocations familiales dans le système universel de sécurité sociale

Le régimes spéciaux persistent

Les agriculteurs et commerçants viendront plus tard

30 octobre 1946		• Loi sur l'élection des membres des Conseils d'administration des Caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
	23 décembre	• Nouvelle loi sur les conventions collectives
1947	24 avril	• Elections des Conseils des Caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
	19 décembre	• Force ouvrière (FO) rompt avec la CGT
1948	20 septembre	• Loi sur la retraite des fonctionnaires
1950	11 février	• Adoption du Salaire Minimum Inter-professionnel Garanti (SMIG)
	8 juin	• Nouvelles élections aux Caisses de Sécurité Sociale
1958	31 décembre	• Création de l'assurance chômage (UNEDIC)
1968	5 décembre	• Loi sur le Droit syndical dans l'entreprise
	31 décembre	• Loi sur la formation professionnelle
1969	10 février	• Accord interprofessionnel instituant les commissions paritaires de l'emploi
1970	11 janvier	• Loi instituant le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)
1971	30 avril	• Accord patronat-syndicats sur la formation et le perfectionnement professionnels
	16 juillet	• Loi sur la formation professionnelle
1972		• 4 ^{ème} semaine de Congrès payés chez Renault

1991 31 juillet

- Création par les partenaires sociaux (CNPFF-Syndicats de travailleurs) des contrats d'orientation en remplacement des SIVP (jeunes ayant des difficultés particulières d'insertion professionnelle)

1993-1995

1995

- Cohabitation de F. Mitterrand et de E. Balladur
- Election de J. Chirac à la Présidence de la République

1995 décembre

- Maintien des caisses de retraite SNCF et fonctionnaires

1997 2 juin

- Début de la cohabitation de J. Chirac et de L. Jospin

décembre

- Augmentation des minima sociaux à la suite des mouvements de chômeurs dans plusieurs grandes villes

1999 décembre

- Adoption de la Couverture Maladie Universelle (CMU)

DEMOCRATIE SOCIALE

Une avancée remarquable

Production d'accords considérable

Aspect sophistiqué, moderniste et performant

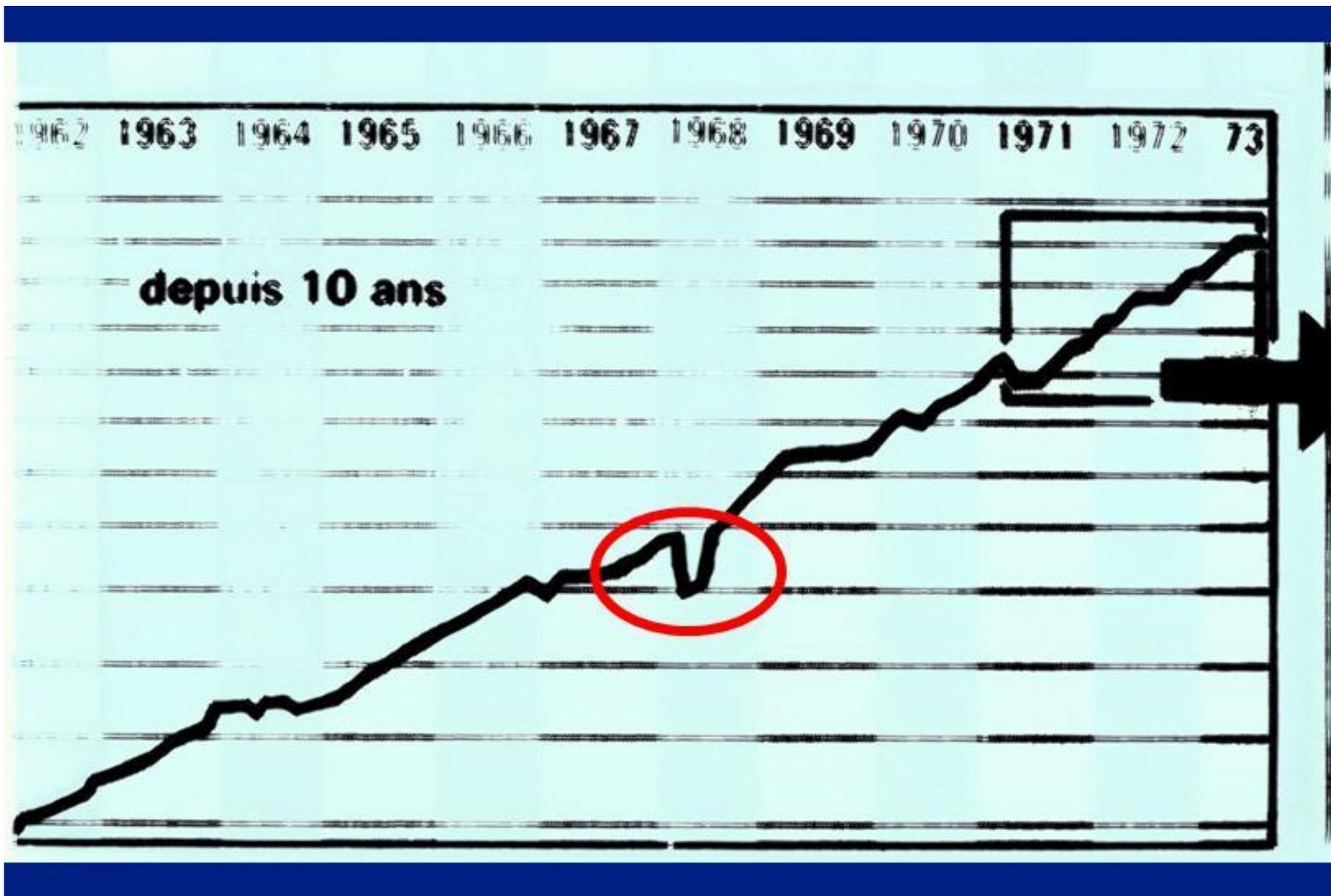
Conjonction de la démocratie sociale et de l'informatique: la carte vitale, le calcul automatisé des retraites

Assistance de l'Etat importante sur le plan logistique : fusion UNEDIC / ANPE dans « pôle emploi »

EFFET POSITIF GLOBAL DE LA DEMOCRATIE SOCIALE SUR LES CRISES

Mais:

- Grèves insurrectionnelles de 1947**
- Mai 1968**
- Grandes manifestations: CPE, retraites 2010**



**POMPIDOU « BANQUE » en 1968
ACCORDS DE GRENELLE**



GASTON - MAIGNE - RENNS - PARIS

PAS ÇA!

MAIS LA REFORME AVEC DE GAULLE

C. D. R. - 5, rue de Solferino - PARIS 7^e

LA TENTATIVE DE LA PARTICIPATION

**ordonnances de 1959, de 1967; lois de 1990 et 2006
généralisation de la participation et de l'intéressement**

**Un couple de travailleurs :
« On était heureux sous de Gaulle »**



III. Y A-T-IL UNE CRISE DE LA DEMOCRATIE SOCIALE?

Pierre Rosanvallon: la crise de l'Etat Providence

Banalisation de la situation française ?

UNE CRISE DE LA DEMOCRATIE SOCIALE ?

Crise externe : tentatives pour démanteler le système de protection sociale ?

Crise interne :

1. l'Etatisation de fait

Nomination par l'Etat des Directeurs des grandes caisses

Suppression des élections à la sécurité sociale

Selon P. Laroque lui-même (1995), une crise venait de l'insuffisance de la démocratie dans le système

UNE CRISE DE LA DEMOCRATIE SOCIALE ?

Crise interne :

2. Les crises financières structurelles

cycle

allongement temps de vie



**augmentation structurelle
des dépenses**



**cycle métaphysique : quelle vie pour les
citoyens ? qui paie ? et le destin des
jeunes ?**

Y A-T- IL UNE CRISE DE LA DEMOCRATIE SOCIALE ?

Crise interne :

- a. augmentation des dépenses de santé**
- b. crise technique retraite :**

nécessité de nouveaux financements

Historiquement, en 1981, P. Laroque n'avait pas été favorable à l'abaissement de l'âge légal à 60 ans

CRISE SOCIALE DES RETRAITES 2010

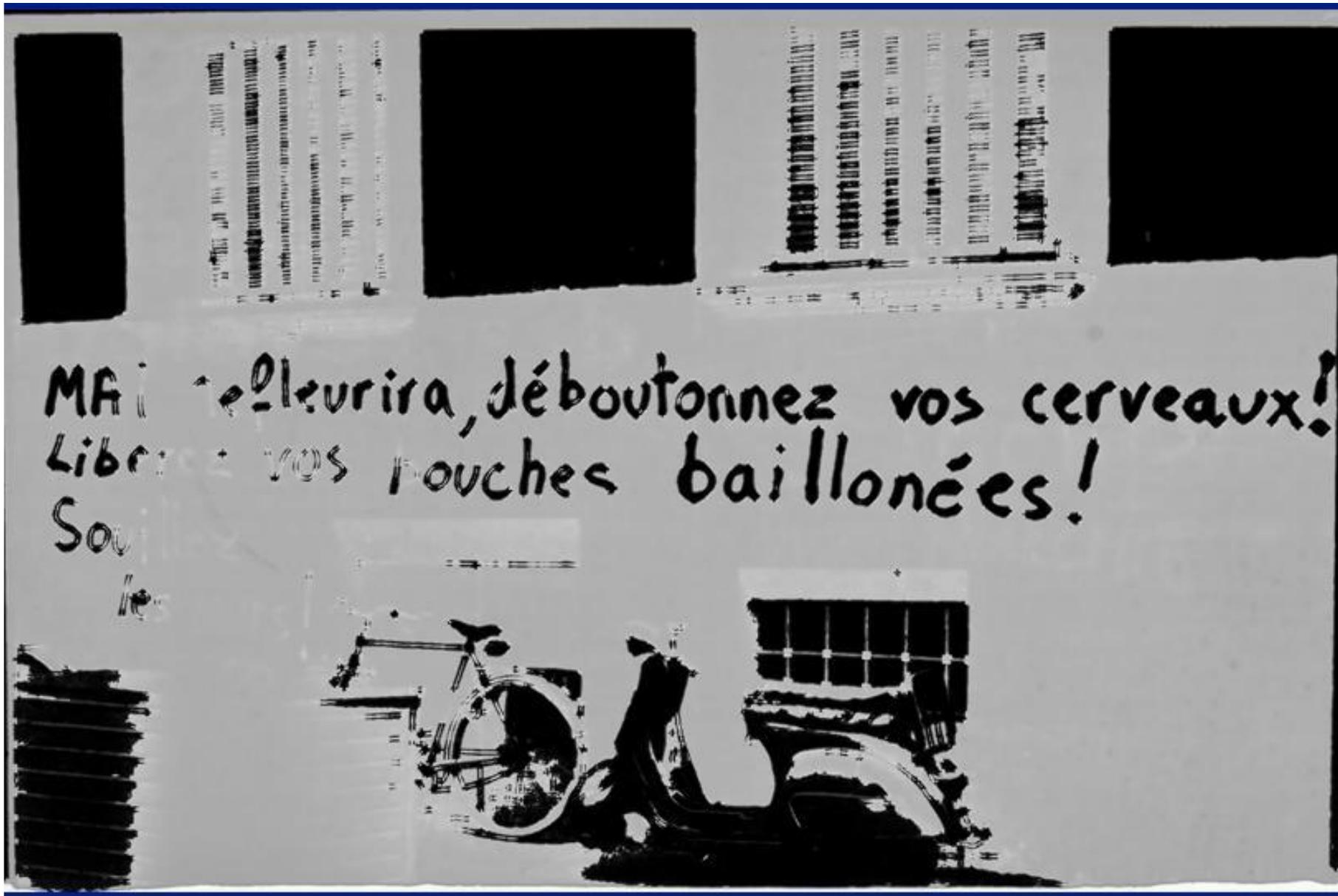
la nécessité d'un contrat social simple et clair :

- la durée du travail, moins de trimestres en rapport avec la pénibilité

- le concept de taux plein retardé à 67 ans est probablement problématique

N'aurait-il pas été utile de passer préalablement par la démocratie sociale ? Un nouveau Laroque manque.





A photograph of a stone wall with a handwritten inscription in French. The text is written in a cursive, black ink style across two lines. The first line reads "l'imaginaire tend à" and the second line reads "devenir le réel". The wall is composed of rectangular stone blocks with visible mortar lines. The entire image is framed by a dark blue border.

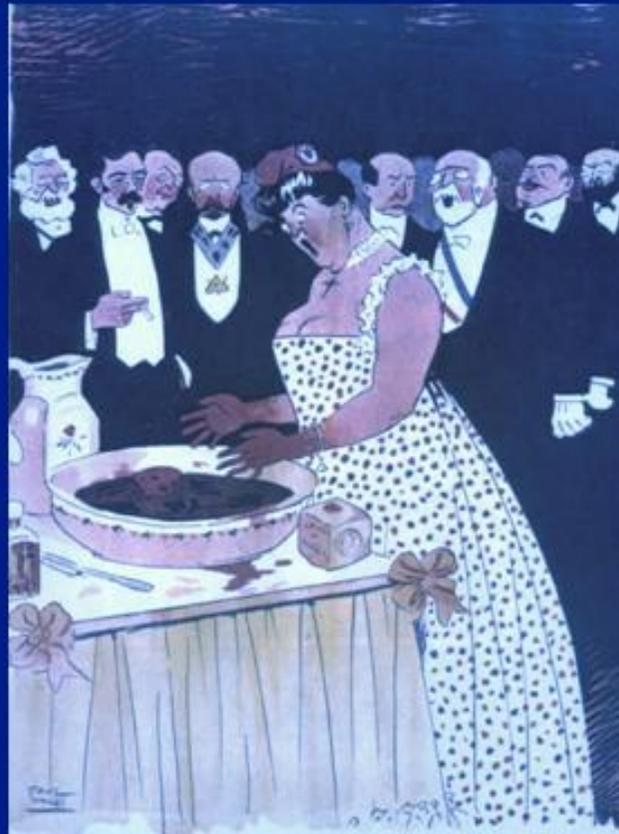
l'imaginaire tend à
devenir le réel



l'Etat (pour l'emploi des jeunes) ; suppres-



sion de la taxe sur les magnétoscopes





UN FILM DE RENÉ CLAIR

14 JUILLET



Crise économique ou crise de la protection sociale ?

Alain Euzéby

Professeur de sciences économiques à l'Institut d'Etudes Politique
de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble

L'utilisation du mot « crise » pour faire référence au déficit de la sécurité sociale, ou à l'augmentation des dépenses de la protection sociale est loin d'être récente ! Ainsi, par exemple, en 1953, dans un livre consacré à *La politique contemporaine de sécurité sociale* (Dalloz, 1953 ; ce livre a été réédité, sans aucune modification, en 2005), Paul Durand évoquait déjà « les problèmes financiers de la sécurité sociale » et la « crise du financement ». Il est d'ailleurs symptomatique de constater que des mots très négatifs sont couramment utilisés pour évoquer divers aspects des finances de la protection sociale, qu'il s'agisse du fameux « trou de la sécu », du « poids » de la protection sociale, de la « dérive » des dépenses de santé, ou du risque de « faillite » des systèmes de retraite. De telles expressions s'expliquent (mais ne se justifient pas pour autant) par le fait que la protection sociale est à la fois obligatoire et financée par des prélèvements obligatoires (cotisations et impôts). Cela lui confère des atouts majeurs par rapport à l'assurance privée, mais cela l'expose aussi à de vives critiques car, du fait que son financement est collectif, elle est toujours considérée comme trop chère ou trop lourde. Les prélèvements obligatoires dans leur ensemble ont en effet mauvaise presse, précisément parce qu'ils sont obligatoires, et donc contraignants ; des augmentations d'impôts ou de cotisations sociales sont généralement présentées de manière négative par les médias et mal vécues par les populations. Les pouvoirs publics sont donc très réticents à les augmenter et préfèrent souvent laisser se creuser des déficits plutôt que de prendre des mesures impopulaires. On observera, au passage, que dans le cas du budget de l'Etat, cette attitude a eu pour résultat des déficits chroniques depuis 1974, si bien qu'aujourd'hui les seules charges des intérêts de la dette de l'Etat dépassent le montant de l'impôt sur le revenu !

La protection sociale est souvent accusée d'être trop lourde et de constituer un handicap économique. Mais à propos de la crise économique qui s'est déclenchée en 2007, il n'est peut-être pas inutile de rappeler, d'une part que ce sont les banques – et pas du tout la protection sociale ! – qui en sont responsables et, d'autre part, que cette crise est née aux Etats-Unis, pays où la protection sociale est beaucoup moins développée et généreuse que dans les pays d'Europe de l'Ouest. Dans cette communication, on soulignera d'abord que la protection sociale est victime de la crise économique ; dans un deuxième temps, on verra que cela ne l'empêche pas d'avoir un rôle de stabilisation automatique qui lui permet de jouer un rôle d'amortisseur de crise. Dans un troisième temps, on ira au-delà des relations entre crise économique et crise de la protection sociale pour présenter quelques considérations visant à déculpabiliser la protection sociale vis-à-vis de certains reproches dont elle fait souvent l'objet.

I. La protection sociale est victime de la crise économique

Les facteurs d'accroissement des dépenses de la protection sociale sont multiples : vieillissement démographique, incertitudes économiques, ampleur du chômage et de la pauvreté, précarité de l'emploi, augmentation rapide du nombre de personnes âgées dépendantes, progression inéluctable des dépenses de santé, etc. Certains de ces facteurs sont liés à des événements heureux, tel est le cas de l'élévation de l'espérance de vie ou des progrès des techniques médicales ; d'autres sont imputables à des manques de précaution graves. Le cas de l'amiante est, à cet égard, particulièrement significatif : elle représente en France deux tiers du coût total de l'indemnisation des maladies professionnelles et les cas de maladies qui lui sont imputables sont en augmentation ; or ses méfaits sont clairement connus depuis au moins le milieu des années 1950 !

Mais sur cette toile de fond déjà ancienne sont venus se greffer les effets de la crise économique. A ce propos, il n'est pas excessif d'affirmer que la protection sociale est victime de cette crise. La dégradation de l'économie et la progression du chômage ont, en effet, pour conséquence de

déséquilibrer gravement ses finances en se traduisant, simultanément, par une augmentation de ses dépenses et par un affaiblissement de ses recettes.

En ce qui concerne les dépenses, les sommes consacrées à l'indemnisation des chômeurs, aux minima sociaux et autres prestations sous condition de ressources augmentent spontanément lorsque la situation de l'emploi se détériore. S'agissant des recettes, la plupart d'entre elles sont également très sensibles aux variations de l'activité économique et de l'emploi. Ainsi, la crise économique affecte-t-elle fortement le rendement des cotisations sociales (cotisations des employeurs, des salariés et des indépendants) qui constituent la première source de financement de la protection sociale française. Ces cotisations subissent, en effet, le contrecoup direct des licenciements, du chômage, des retraits anticipés de la vie active et de l'affaiblissement ou du freinage de nombreuses rémunérations. Il en est de même de la contribution sociale généralisée (CSG), qui est le deuxième impôt français du point de vue du montant perçu (derrière la TVA et devant l'impôt sur le revenu) et qui est affectée directement au financement de la protection sociale. Quant à des impôts comme la TVA, l'impôt sur le revenu, ou l'impôt sur les sociétés, ils contribuent aux dépenses de protection sociale prises en charge par l'Etat et sont, eux aussi, (surtout la TVA et l'impôt sur les sociétés) affectés par l'affaiblissement de l'activité économique et, à plus forte raison, par la décroissance du produit intérieur brut (PIB) qui, en 2009, a été de - 2,6% ; la plus mauvaise performance depuis la fin de la Seconde guerre mondiale !

La crise économique a donc des conséquences graves sur les finances publiques en général, et en particulier sur les finances de la protection sociale. Mais cela n'empêche pas cette dernière de jouer un rôle important d'amortisseur de crise.

II. La protection sociale est un amortisseur de crise

La crise économique illustre bien le fait que, en ayant pour mission de venir en aide aux personnes confrontées aux divers risques sociaux, les dépenses de protection sociale se présentent comme de bons amortisseurs sociaux ; certaines jouent ce rôle automatiquement, c'est-à-dire du seul fait qu'elles correspondent à des prestations qui existent déjà ; d'autres sont conçues spécialement pour participer à la lutte contre la crise et font généralement partie de plans de relance de l'économie.

II.1. Les amortisseurs sociaux automatiques

Cette expression est utilisée pour exprimer le fait que dans les périodes de dépression et de crise économique les prestations sociales atténuent la dégradation du pouvoir d'achat et du niveau de vie. Elles ont donc pour effet de soutenir la consommation des ménages et l'activité des entreprises et, par conséquent, d'atténuer la chute de la production et l'aggravation du chômage. Le cas des prestations de chômage, des prestations d'aide sociale et des prestations familiales attribuées sous condition de ressources est particulièrement significatif car le nombre des bénéficiaires de ces prestations est d'autant plus élevé que la crise est grave. Mais même les prestations qui sont indépendantes de la conjoncture économique – cas des prestations familiales versées sans condition de ressources et des pensions de retraite par répartition – ont un effet de stabilisation automatique, précisément parce qu'à la différence des revenus du travail et de nombreux placements financiers elles sont insensibles à la crise et constituent un pouvoir d'achat stable. En tant que stabilisateurs automatiques, les prestations sociales réduisent donc la gravité des crises économiques, et cela sans faire l'objet de décisions particulières ; du simple fait de leur existence.

II.2. La protection sociale comme instrument de relance

Depuis le déclenchement de la crise économique, de nombreux pays ont mis en œuvre des « plans de relance » de leur économie qui comportent des mesures concernant la protection sociale. Ces mesures varient selon les pays, mais elles ont pour point commun de soutenir la consommation des ménages, en particulier de ceux qui ont les revenus les plus modestes. Dans le cas de la France, les plans de relance de 2008-2009 ont comporté le versement ponctuel d'une « prime de solidarité active » de 200 euros ; la majoration de 150 euros de l'allocation de rentrée scolaire 2009 ; une prime d'assurance chômage de 500 euros ; une prime de 200 euros pour les ménages qui recourent à des services à la personne ; et une amélioration de l'indemnisation du chômage partiel, celle-ci passant de 50% à 65% du salaire.

II.3. Quelques illustrations négatives étrangères

L'effet de stabilisation automatique exercé par la protection sociale a d'autant plus de chances d'être sensible pour l'économie d'un pays que la protection sociale y est plus développée et que les prestations sociales y sont plus généreuses. A cet égard, il est intéressant de relever qu'au sein de l'Union européenne, c'est dans les pays dont les systèmes de protection sociale sont les moins avancés (Lettonie, Lituanie et Estonie, en Europe de l'Ouest, et Irlande en Europe de l'Ouest) que la crise économique a provoqué les plus fortes chutes du PIB et les augmentations du chômage les plus spectaculaires. Le cas de l'Irlande est particulièrement symptomatique car, avant la crise, ce pays était très souvent cité en exemple pour son dynamisme économique. Et comme c'est, par ailleurs, le pays de la zone euro où la protection sociale est la plus faible, cette caractéristique était parfois présentée comme l'une des explications de ses bonnes performances économiques. La Banque centrale européenne, allait même, dans son Bulletin mensuel d'avril 2006, jusqu'à présenter l'Irlande comme un « exemple de réussite » car les dépenses à caractère social, et plus particulièrement celles consacrées à la santé et à la retraite, y ont été « considérablement réduites ». Hormis le fait qu'en 2006, l'Irlande enregistrait déjà des taux de pauvreté des enfants et des personnes âgées particulièrement élevés, ce pays est devenu, par la suite, celui de la zone euro qui est le plus affecté par la crise. Ainsi a-t-il enregistré une croissance économique très fortement négative (-3,5% en 2008 et -7,6% en 2009) et une montée du chômage spectaculaire (de 4,4% en 2007 à 13% en 2009, et 14% à la fin de l'année 2010 contre 10% pour l'ensemble des pays de la zone euro).

Hors de l'Union européenne, le cas des Etats-Unis mérite également d'être relevé car après le déclenchement de la crise économique, ce pays a connu un doublement de son taux de chômage qui s'élève à près de 10% à la fin de l'année 2010. Or, dans ce pays où l'assurance maladie est largement facultative et privée, pour beaucoup de salariés, la perte de leur emploi s'est accompagnée de celle de l'assurance maladie dont ils bénéficiaient dans le cadre de leur entreprise. Le nombre de personnes sans aucune assurance maladie est alors rapidement passé de 45 millions en 2007 à 51 millions en 2010 ! Ainsi, alors qu'une assurance maladie publique constitue une garantie particulièrement précieuse pour la santé des chômeurs, une assurance maladie privée d'entreprise aggrave, au lieu d'amortir, les conséquences du chômage.

Face aux critiques dont la protection sociale fait souvent l'objet, la crise économique devrait donc être une occasion privilégiée de la déculpabiliser en faisant ressortir ses atouts.

III. Déculpabiliser la protection sociale

La protection sociale fait couramment l'objet de multiples reproches selon lesquels elle serait trop lourde, elle élèverait le coût du travail et porterait atteinte à la compétitivité des entreprises, elle déresponsabiliserait les bénéficiaires des prestations, elle serait bureaucratique et mal gérée, etc. Mais hormis le fait qu'elle n'a jamais eu la moindre responsabilité dans le déclenchement des crises économiques, il convient de souligner que ce ne sont pas les pays à haut niveau de protection sociale qui enregistrent les performances économiques les plus mauvaises, pas plus que les pays où la protection sociale est peu développée sont ceux où les performances économiques sont les meilleures. Les difficultés à augmenter les cotisations sociales ou les impôts sont beaucoup plus d'ordre politique que d'ordre économique. Elles expliquent que les pouvoirs publics préfèrent laisser apparaître et se creuser des déficits, ce qui est de nature à affecter gravement l'image de la protection sociale. Les termes de « trou » ou de « faillite » ont des effets ravageurs : de larges couches de la population tendent à penser que si l'assurance maladie ou l'assurance vieillesse de la sécurité sociale française sont constamment en déficit, c'est parce qu'elles sont mal gérées ; les compagnies d'assurance, qui voient dans la santé et les retraites des marchés porteurs qui leur échappent largement, trouvent là des arguments en faveur d'une privatisation, au moins partielle, de ces branches. Il est vrai que lorsque des assurances maladie sont gérées par des compagnies d'assurance, elles ne sont pas en déficit, mais tout simplement parce que ces organismes alignent les cotisations ou primes sur les coûts des risques qu'ils couvrent. Ainsi, s'agissant de l'assurance maladie privée aux Etats-Unis, il n'y a pas de déficit, mais les primes d'assurance versées par les employeurs et les assurés ont, en moyenne, doublé entre 2000 et 2008 !

Mais pour souligner certains atouts majeurs de la protection sociale, on se référera aux deux branches qui représentent, et de loin, les masses financières les plus importantes – à savoir l'assurance maladie et l'assurance vieillesse – et à la faiblesse des frais de gestion des organismes de protection sociale.

III.1 L'assurance maladie

Dans un pays comme la France, il y a certainement des économies possibles à réaliser du côté de l'offre de soins médicaux, mais les mérites de l'assurance maladie de la sécurité sociale ne doivent pas être oubliés pour autant. Elle met en oeuvre, en effet, une véritable solidarité entre bien-portants et malades car chacun contribue en fonction de ses moyens et bénéficie des soins médicaux en fonction de ses besoins. Mais pour répondre le mieux possible à sa mission qui est de favoriser l'égalité d'accès aux soins médicaux, il faudrait que les pouvoirs publics rompent avec la politique consistant, depuis les années 1980, à réduire la part des dépenses de consommation médicale prise en charge par la sécurité sociale (institution du « secteur 2 », augmentations du ticket modérateur, forfaits, franchises), ce qui revient à transférer une partie croissante de ces dépenses vers les ménages et vers les couvertures complémentaires (mutuelles, compagnies d'assurance ou institutions de prévoyance). Cette politique n'a pas vraiment pour effet de freiner la progression de la consommation médicale, mais elle vise surtout à éviter d'alourdir les prélèvements obligatoires car les cotisations versées à des mutuelles ou à des compagnies d'assurances ne sont pas comptabilisées comme des prélèvements de cette nature. Mais que des dépenses de santé soient financées par des impôts et cotisations sociales ou par des versements à des organismes de couverture maladie complémentaire, sur le plan économique, cela ne change pas grand-chose. Par contre, sur le plan social, on sait que les assurances complémentaires sont porteuses d'inégalités : les tarifs ne sont pas calculés en fonction des revenus, les contrats collectifs d'entreprises sont généralement moins chers que les contrats individuels et les contributions des employeurs au financement de ces assurances sont très variables. Une « bonne mutuelle » est une mutuelle qui prend bien en charge certaines dépenses – notamment dans le domaine des soins dentaires – mais il faut aussi bien voir que c'est aussi une mutuelle chère et que son coût n'est pas toujours bien perçu par ses adhérents lorsqu'il est en partie payé par l'employeur.

Toujours est-il qu'en France, entre 1980 et 2009, la part des dépenses de consommation médicale prise en charge par la sécurité sociale est passée de 80% à 75,5%, tandis que celle des assurances complémentaires a progressé de 8,7% à 13,8%. Et même, en dépit de la couverture maladie universelle complémentaire, 8% de la population française n'ont pas de couverture complémentaire ; 14% renoncent à des soins médicaux pour des raisons financières ; 63% dans le domaine des soins dentaires ! Il vaudrait donc sans doute mieux renforcer l'assurance maladie de la sécurité sociale, plutôt que de l'affaiblir au profit des organismes de couverture complémentaires.

III.2 L'assurance vieillesse

On sait qu'en France, l'assurance vieillesse repose presque exclusivement sur le système de la répartition. Or celui-ci est nécessairement obligatoire et financé par des prélèvements obligatoires car si les actifs acceptent de cotiser pour les retraités, c'est parce qu'ils savent qu'ils bénéficieront, à leur tour, de ce système quand ils seront à la retraite. Certes, dans les systèmes par répartition les cotisations risquent beaucoup d'être plus impopulaires que dans les régimes privés et par capitalisation (fonds de pension) car les assurés ont moins l'impression de cotiser pour eux-mêmes en vue de leurs vieux jours. Mais ces systèmes sont les plus sûrs car ils ne sont directement exposés aux crises financières et boursières. Il est navrant de constater qu'il a fallu la crise économique actuelle pour que certaines organisations internationales prennent vraiment conscience des risques des systèmes de retraite par capitalisation. Ainsi, au cours de l'année 2008, la valeur des actifs des fonds de pension a-t-elle baissé de 22%, en moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, et de 35% en Irlande et 25% aux Etats-Unis. Cela affaiblit fortement les pensions des personnes qui sont proches de la retraite, ce qui est de nature à aggraver la crise économique.

III.3 Les frais de gestion

Les régimes d'assurance maladie et d'assurance vieillesse de la protection sociale présentent des coûts de gestion beaucoup plus faibles que ceux de leurs homologues privés.

Cela s'explique aisément par plusieurs raisons : ils n'ont pas de but lucratif, et donc pas de bénéfices à réaliser ni d'actionnaires à rémunérer ; étant obligatoires, ils ne sont pas soumis à la concurrence et n'ont donc pas à supporter des dépenses de prospection et recherche de clientèle (publicité, marketing) ; dans le domaine de l'assurance maladie, ils couvrent leurs assurés de manière uniforme et réalisent d'importantes économies d'échelle ; en matière d'assurance vieillesse, ils n'ont pas à se doter de services de placements financiers. Ainsi, alors qu'en France les frais de gestion de l'assurance maladie du régime général sont de l'ordre de 4,5% du total des dépenses, ils s'élèvent à plus de 10% pour les assurances privées aux Etats-Unis. Et même, la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) a lancé à l'automne 2010 une vaste campagne de publicité pour faire savoir qu'elle reverse à ses assurés 95% des cotisations qu'elle reçoit, ce qui représente des frais de gestion sensiblement inférieurs à ceux de la plupart de ses concurrents. Dans le domaine des retraites, les frais de gestion sont de 1,2% seulement pour l'assurance vieillesse du régime général français, alors qu'ils sont supérieurs à 15% pour les fonds de pension américains ou anglais.

Crise économique ou crise de la protection sociale ?

Sans doute les deux ! La crise économique est indéniable et lourde de conséquences négatives sur le niveau de vie et de bien-être de larges couches de la population. Quant à la « crise de la protection sociale », cette expression est généralement utilisée pour désigner des dépenses qui ont tendance à augmenter plus vite que les recettes qui les financent, phénomène que la crise économique aggrave fortement. Mais ces dépenses correspondent à des besoins essentiels et elles s'avèrent bien précieuses pour atténuer les dégâts, individuels et collectifs, occasionnés par la crise économique.

Glossaire

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

CADES : Caisse d'Amortissement de la DEtte Sociale

CANAM : CAisse Nationale d'Assurance Maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles

CPE : Contrat Première Embauche

CRDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

CRS : Compagnie Républicaine de Sécurité

CSG : Contribution Sociale Généralisée

FOREC : FOnds de financement de la REforme des Cotisations patronales de sécurité sociale

LFSS : Loi de Financement de la Sécurité Sociale

ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

STO : Service du Travail Obligatoire

UNEDIC : Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

Bibliographie

Ouvrages :

LAXALT, Jean-Michel. ***Et si demain.... La Sécurité sociale éclatait ?***. Editions Jacob-Duvernet 2009

MERLEN, Eric. PLOQUIN, Frédéric. ***Ma sécu, de la libération à l'ère Sarkozy***. Fayard 2008

GIET, Régis. ***Faut-il sauver la Sécurité Sociale ?***. Editions Dualpha 2007

DUMONT, Jean-Pierre. ***La Sécurité sociale toujours en chantier (Histoire –Bilan-Perspectives)***. Editions ouvrières 2001

JOHANNET, Gilles. ***Sécurité sociale : l'échec et le défi***. Editions du Seuil 2001

Tous ces ouvrages sont disponibles au centre de documentation de la CPAM du Rhône (Planète Doc).

Articles et Revues :

Association Regards Croisés sur l'Economie. ***Le choc des générations***. N°7. La Découverte Mai 2010

Alternatives Economiques « Générations ». Hors série 85. 3ème trimestre 2010

VACARIE, Isabelle. ALLOUACHE, Anissa. GINON, Anne-Sophie. FERKHANE, Ylias. LEROY, Sonia. ***Crise de l'Etat-providence ou crise de la régulation économique ? Les leçons des réformes de l'assurance maladie***. Droit social n° 11 Novembre 2008

BLAIS, Marie-Claude. ***Qu'est-ce que la solidarité ?*** Regards n° 34 Juillet 2008

PAUGAM, Serge. ***Retour sur la pensée solidariste***. Regards n° 34 Juillet 2008

GILMAND, Gérard. ***Le financement de la solidarité***. Regards n° 34 Juillet 2008

LAURENT, Daniel-Francis. ***La Solidarité est-elle soluble dans la loi du marché ?*** Regards n° 34 Juillet 2008

PRETOT, Xavier. ***La Sécurité Sociale et ses valeurs : une permanente exigence***. Regards n°29 Janvier 2006

Tous ces ouvrages sont disponibles au centre de documentation de la CPAM du Rhône (Planète Doc).

Webographie

Vie publique – au cœur du débat public

Quel avenir pour l'Etat providence et la solidarité sociale ? Patrimoine culturel et environnement : un enjeu collectif ? Le rôle de l'Etat en question ? Bioéthique, recherche scientifique : quels enjeux ?
(Mise à jour le 30.05.2006)

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/citoyennete-societe/quel-avenir-pour-etat-providence-solidarite-sociale.html>

ISSA – Association internationale de la sécurité sociale

On trouve sur ce site :

- la Conférence Internationale d'Analyse et de Recherche en Sécurité Sociale qui porte notamment sur les nouveaux défis et opportunités pour la Sécurité Sociale ce qui a permis d'analyser les conséquences de la crise financière actuelle et des changements socio-économiques concomitants sur le futur de la sécurité sociale.

- des brèves,

- des Forums.

(Mise à jour 2010)

<http://www.issa.int/fre/Breves-et-evenements/Events/Conference-internationale-d-analyse-et-de-recherche-en-securite-sociale>

OIT – Organisation Internationale du Travail

La crise a mis en évidence la place centrale et les forces des systèmes de sécurité sociale tout comme leurs faiblesses.

A découvrir « Magazine Travail 67, décembre 2009 : Sécurité sociale face à la crise ; Sociétés vieillissantes ; Accès mondial à la couverture maladie... »

(Mise à jour 2009)

http://www.ilo.org/wow/Articles/lang--fr/WCMS_120515/index.htm

Le Portail du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat.

Ce portail présente le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 et traite notamment de la reprise de la dette sociale par la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale).

(Mise à jour 09/2010)

http://www.budget.gouv.fr/actus/suite/100928_plfss_2011.htm